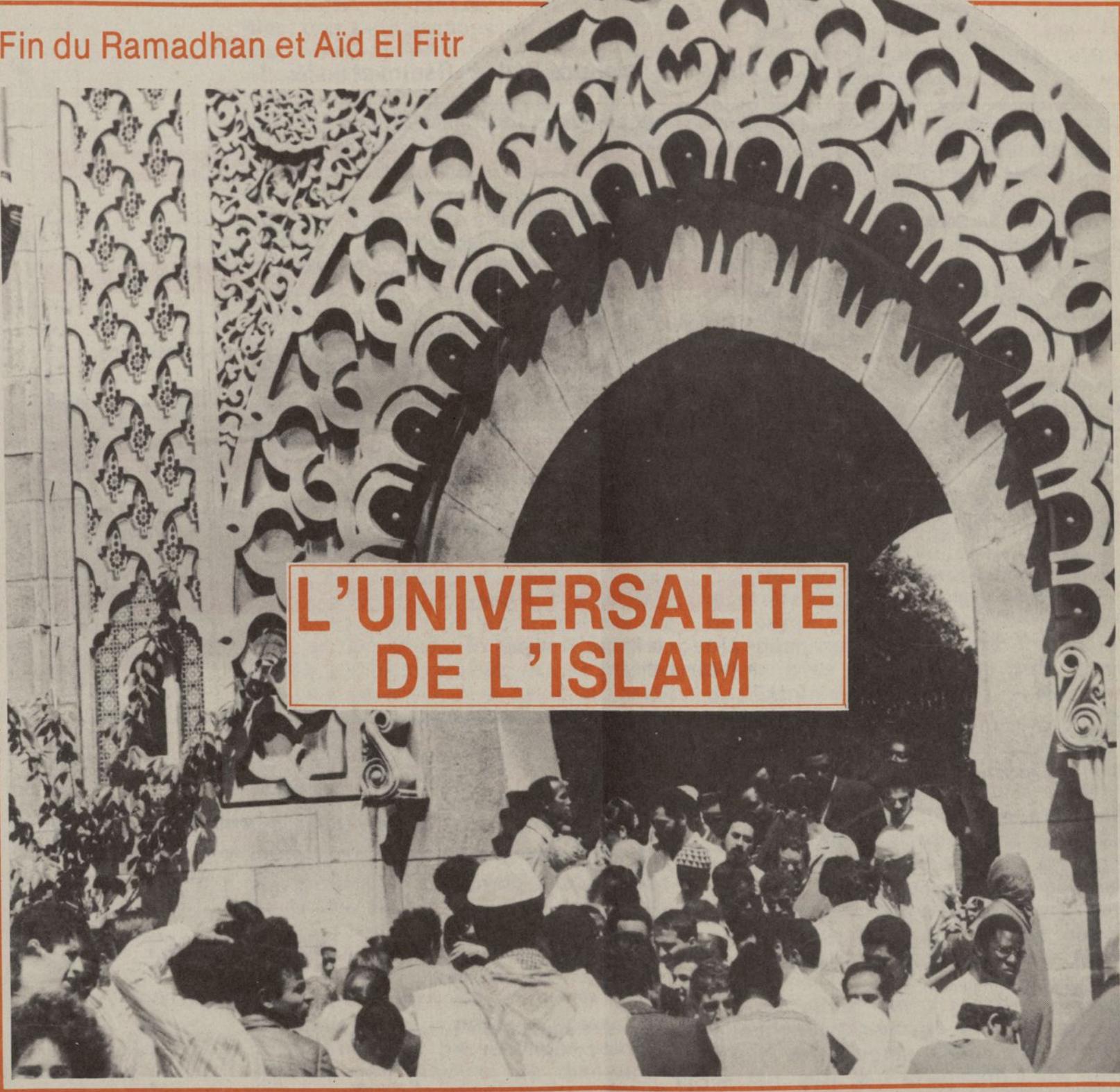


la Semaine

de l'émigration

ORGANE DE L'AMICALE DES ALGERIENS

Fin du Ramadhan et Aïd El Fitr



L'UNIVERSALITE DE L'ISLAM

Les festivals culturels
dans
les régions Sud,
Centre
et Nord



• Commission
paritaire n° 64700

■ **Organe de l'Amicale
des Algériens en Europe**
Hebdomadaire

■ **Directeur de la
publication**
Abdelkrim SOUCI

■ **Rédaction - Administra-
tion**

3, rue Joseph-Sansbœuf
75008 Paris
Tél. : 387.35.09
Compte banque U.M.B. Paris
n° 0066 401 4007

■ **Bureau d'Alger**
Centre d'information
de l'émigration
36, rue Asselah Hocine
Alger
CCP : 30 20 Alger

■ Nos abonnements sont
payables à la commande
sur la base des tarifs
indiqués ci-dessous,
et libellés exclusivement
en Dinars algériens,
ou Francs français,

■ **Algérie :**
Un an : 115 DA
Six mois : 60 DA

■ **France et autres pays :**
Un an : 190 FF
Six mois : 100 FF

Une réduction de 50 % est
consentie, sur les abon-
nements, aux jeunes de moins de
25 ans et aux étudiants.

■ Pour tout changement
d'adresse, nous prions
nos abonnés de nous
informer une semaine
à l'avance, en nous joignant
la dernière bande d'envoi.

■ Les documents reçus à
notre rédaction, ne peuvent
être réclamés par leur
expéditeur. Leur envoi
implique l'accord de
l'auteur pour leur
libre publication.

Agence (textes, photos) : APS

■ **Cadet Photocomposition**
9, rue Cadet - 75009 Paris
Imprimerie d'ETC
76190 - Yvetot

SOMMAIRE

Du n° 92 du mercredi 27 juin 1984

■ **Fin de Ramadhan - Fête de l'Aïd et universalité de l'Islam**
Un entretien avec Nadjm Ouddine Bammate
(P. 14 et 15)

■ **LES FESTIVALS CULTURELS SCOLAIRES**
dans les régions du Sud, du Centre et du Nord
(P. 6 à 8)

EDITORIAL

• Au nom de la démocratie..... 3

EMIGRATION

• Colloque : les immigrés et le droit..... 4
• Carte de séjour dans l'ordinateur : les immigrés sous haute surveillance 5
• Elections européennes : les oubliés de l'Europe 5
• Vie des régions..... 6-8

ACTUALITE

• L'actualité de la semaine..... 9-10
• Les relations algéro-belges : suite de la conférence de M. F. Lounés.... 11-12

MAGAZINE

• Livre : « la fin des immigrés » 13
• Cinéma, théâtre 16

à l'occasion de l'Aïd El Fitr
La Semaine
présente à ses lecteurs
ses meilleurs vœux de santé et de prospérité

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je désire souscrire un abonnement (1) un réabonnement (1)

d'un an (1) de 6 mois (1) à « la Semaine »
à servir à l'adresse suivante :

NOM Prénom
Adresse
Ville Pays

Je règle aujourd'hui la somme de (*).....

par chèque bancaire ci-joint (*) par chèque postal ci-joint (*)
par mandat ci-joint (*)

(1) biffer la mention inutile

— (*) libellé exclusivement en DA ou en FF
— cocher la formule de règlement choisie

A renvoyer sous enveloppe à « la Semaine », 3, rue Joseph
Sansbœuf 75008 Paris.

Pour l'Algérie adressez bulletin et règlement au Centre d'informa-
tion de l'émigration 36, rue Asselah Hocine ALGER.

Au nom de la démocratie

L'Extrême-Droite a réalisé, incontestablement, une percée spectaculaire en France à la faveur des élections européennes du 17 juin dernier. Cet événement d'une portée considérable, tant sur le plan interne que sur le plan externe, n'a pas fini de susciter commentaires et analyses sur les causes qui l'ont favorisé et les effets qu'il pourrait produire.

Parmi les causes on avance communément celle du « mécontentement général » des Français, c'est-à-dire ce « ras-le-bol » de tout ce qui se fait ou se projette ici. C'est là une explication bien simpliste, mais parfaitement commode pour éluder bien des questions et se tirer de bien des embarras. Elle est avancée par la Droite, bien sûr, mais aussi, — ce qui est à peine surprenant — par la Gauche, lorsque les hommes politiques des deux clans, las de s'accuser mutuellement de la montée de l'Extrême-Droite, s'attribuent réciproquement la situation où se trouve la France aujourd'hui.

Si ce « ras-le-bol » est la cause profonde, pourquoi aurait-il drainé plus de deux millions de voix au profit de la liste d'Extrême-Droite plutôt que vers une formation non extrémiste ? Il y avait au total, rappelons-le, quatorze listes présentes... Chacune présentait son programme propre, assorti de ses spécificités.

La spécificité du programme de l'Extrême-Droite était axée essentiellement sur la xénophobie et le racisme. Sa campagne électorale a été totalement menée sur ces thèmes. Le discours xénophobe a non seulement servi, ici, d'élément mobilisateur principal, mais, de plus, a été institutionnalisé. Allant avec aisance de la réunion publique jusqu'aux écrans des téléviseurs, en passant par toute la gamme des médias, ce discours a rompu un tabou que la France s'efforçait d'observer depuis la dernière guerre et les années sombres de l'occupation.

HISTORIQUEMENT, le fait mérite d'être souligné.

Le discours de l'Extrême-Droite ne s'est pas contenté d'être raciste ; il a été — et demeure — totalement mensonger. Il est entièrement tissé de contrevérités sur les immigrés, qu'il s'agisse de la délinquance, de l'insécurité, du chômage et de l'emploi, de la sécurité sociale et

des allocations familiales, du logement, etc.

CE discours a trouvé un large — trop large — écho au sein de l'électorat français. C'est l'effet premier et fondamental. Qu'il y ait parmi les 2 200 000 électeurs d'Extrême-Droite, des citoyens français trompés par un discours mensonger et violent au point qu'il les a subjugués, c'est certain. Mais que penser des autres ? Ont-ils épousé en toute conscience les thèses extrémistes de droite ? La réponse en toute logique ne peut être qu'affirmative. Et ce n'est pas porter atteinte au corps électoral français que de dire que ceux-là sont des racistes.

Ce constat est indispensable puisqu'il sort des urnes. Il nous démontre qu'au moins un électeur sur dix, en France, est raciste, alors qu'il y en avait un sur cent il y a trois ans. Il y a là de quoi s'inquiéter lorsqu'on fait partie de l'une des plus importantes Communautés étrangères vivant en France. Il y a là, de toute évidence, de quoi préoccuper les gouvernements des pays d'origine de ces Communautés désormais clairement menacées par la mise en œuvre du programme de l'Extrême-Droite.

SACHANT que l'immigration en France provient essentiellement des pays du Sud (Maghreb et Afrique notamment) on est en droit de s'interroger sur l'influence que peut produire le renforcement de l'Extrême-Droite en France sur les relations de ces pays avec les pays du Tiers monde. La question est bien embarrassante pour une France qui se veut promoteur des rapports Nord-Sud.

Tout aussi embarrassante est la question vis-à-vis de la défense des Droits de l'homme. Comment concilier le fait que le « champion » de cette défense soit le pays qui compte la plus forte Extrême-Droite ?

DECIDEMENT ce scrutin du 17 juin dernier a mis en évidence bien des paradoxes. Le moindre en est que l'on se bat aujourd'hui dans les media pour donner la vedette au leader de l'Extrême-Droite. Les plus grandes émissions de télévision lui sont réservées ; c'est la fuite en avant.

Au nom de la démocratie.

la Semaine

Colloque au Palais de Justice à Paris

les immigrés et le droit

« Une France pluriculturelle ? » tel était le thème d'un colloque tenu les 15 et 16 juin derniers par l'association Droit et Démocratie, au Palais de justice de Paris. Parmi les personnalités présentes, Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires Sociales, chargé des travailleurs immigrés, MM. N'Guyen, directeur-adjoint du cabinet de Mme Dufoix, Jacques Ribs, conseiller d'Etat, président de Droit et Démocratie, le président d'honneur, Gaston Maurice, Jean-Claude Fouque, vice-président du tribunal de grande instance de Nanterre, Paul Bouchet, président du F.A.S. (Fonds d'Action Sociale), Mme Assia Djebbar, écrivain-cinéaste, MM. Jacques Berque, professeur honoraire au collège de France, Yves Jouffa, président de la ligue des droits de l'homme, Philippe Farine, délégué du P.S. pour les immigrés. A noter également la présence de divers juristes, des représentants du syndicat de la magistrature et d'associations de défense des immigrés, et d'avocats du barreau de Paris, tels Maîtres Acci, Rouis et Benzine.

En ouvrant le colloque, M. Jacques Ribs devait situer ces travaux comme « une contribution réaliste et constructive à ce problème de la xénophobie en France ». Mme Georgina Dufoix, pour sa part, devait rappeler les grands principes de la politique française d'immigration. « Le cadre institué par le gouvernement pour cette politique est bon, mais peut-être n'est-il pas suffisant », devait-elle notamment dire. « Malgré les dispositions prises en faveur des immigrés, on continue de voir une intolérance très importante vis-à-vis d'eux, des incarcérations, en particulier des détentions préventives beaucoup plus nombreuses que celles des jeunes français. » Elle devait ajouter : « il y a quand même à l'égard des immigrés une sorte d'a priori négatif que l'on retrouve partout, y compris dans la justice ». Ce sujet devait être également évoqué par la représentante du syndicat de la magistrature qui a demandé l'égalité devant la justice pour les immigrés. « Ceux-ci ont un statut socio-professionnel d'exclus. Il existe un droit discriminatoire et des pratiques policières discriminatoires. »

Mme Assia Djebbar, dans son intervention, devait aborder les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes issus de l'immigration à la recherche de leur identité, au niveau de l'école notamment où les échecs sont graves, alors que « l'ouverture de l'école aux langues d'origine (dans le cadre du tiers temps pédagogique) peut permettre une solution ».

Elle devait également constater que la plupart du temps, « les médias, schématiquement, asso-

cient l'Islam à une religion ennemie des femmes, hostile aux femmes ». « Je récus ce schéma, il me blesse dans mon identité. »

En ce qui concerne l'Islam encore, M. Jacques Berque devait déclarer qu'« il y a pour une grande partie de la société française, refus de l'Islam. On voit se coaliser dans cette attitude les vieux complexes de supériorité, les stéréotypes de l'ignorance et aussi quelque héritage des croisades ».

Pour les Français, devait ajouter M. Berque « l'Islam ne serait pas une religion comme les autres, mais une religion de guerre sainte. Mais des guerres nous en faisons beaucoup, saintes ou pas ! Et que je sache, les ouvriers maghrébins, ce n'est pas la guerre qu'ils viennent faire en France. Pourquoi parler de guerre sainte, de Djihad à propos de ces ouvriers ? »

Il devait déclarer encore : « Or, je prétends que la présence de l'Islam en France (deux millions de personnes), non seulement par les immigrés, non seulement par les compatriotes musulmans, mais par tous les intellectuels qui sont ici, les étudiants innombrables, doit donner une des occasions à l'Islam de résoudre pour lui-même les problèmes de la modernité. »

« La France doit être un des lieux où se forgera l'Islam du progrès, en dialogue avec le socialisme de la différence. Pour nous Français, il n'est pas sans importance que ces millions de gens venus de la rive sud de la méditerranée nous rappellent que nous sommes des méditerranéens ».

Il devait conclure en parlant des pays d'origine : « Cette partie du



monde ne sera dans un équilibre historique véritable que quand la rive nord et la rive sud de la méditerranée auront trouvé une façon de dialogue et une façon de solidarité qui dépassera de beaucoup et l'altercation et les échanges du temps colonial. »

REVOIR L'URBANISATION

De son côté, M. Bernard Huet, architecte, a évoqué les graves problèmes des immigrés en ce qui concerne le cadre d'habitation. « Il faut changer complètement la politique de logement et d'urbanisation à l'égard des immigrés, cesser la politique de l'autruche, cesser de nier la communauté immigrée dans son espace d'habitation. » En ce qui concerne la vie en HLM, il a estimé qu'il faut aux immigrés une gestion directe de leurs logements, « alors que tout est imposé, réglementé ». « Dans les règlements de logement social, on a pratiquement le droit de ne rien faire, tout est réglé par la tutelle néo-patronale de l'office, tout est privatisé. »

Citant le plan actuel d'urbanisme de la Goutte d'Or, M. Huet a indiqué : « ce plan est dramatique, il est une monstruosité. C'est un prétexte, une fois de plus, pour évacuer les immigrés hors de la ville, les rejeter dans le « No man's land » où il n'y a plus aucune culture urbaine, aucune possibilité pour eux d'être autre chose que des marginaux, au même titre que ceux des autres banlieues ».

M. Huet devait demander que les membres du colloque « élèvent une véhémente protestation contre ce plan parce qu'il correspond à l'évacuation, l'élimination de tout ce qui faisait la vie de ce quartier de la Goutte d'Or qui d'abord n'est pas plus méprisable qu'un autre, ensuite comprend toute une structure de vie qui existe. Détruire l'espace, le réseau, c'est immanquablement détruire la communauté très vivante, très sympathique qui y vit. Une petite ville multiraciale, multiconfessionnelle, un exemple parmi d'autres. Il faut

accepter la présence des immigrés dans les villes existantes, leur présence institutionnelle ».

Il devait ajouter : « Aujourd'hui, officiellement, il n'y a plus de bidonvilles mais ce qui était déjà invivable dans les grands ensembles pour les Français, l'est encore plus à présent pour les immigrés. Le principal responsable est le mode d'urbanisation. Ces grands ensembles, c'est la catastrophe pour les Maghrébins qui sont les plus fragiles, les plus touchés. La deuxième génération qui n'a connu que les HLM, a tout perdu, est complètement acculturée. Les jeunes Français sont dans le même cas. Nous avons créé une génération privée de ville, de mémoire. »

A propos de la mauvaise image de l'Islam propagée volontairement ou non en France, Maître Rouis devait rappeler que l'évolution des droits de la femme, est sérieuse et constante, notamment dans les pays du Maghreb, indiquant que cela fait seulement vingt-cinq ans que les femmes françaises ont le droit de vote et qu'il vient d'être refusé en Suisse.

Maître Benzine a dénoncé les propos diffamatoires du leader de l'extrême droite contre l'AAE, demandant une sévérité au plan pénal contre des campagnes de presse insultantes et exhortant à la haine.

Maître Acci, allant dans le même sens, a estimé logique que l'on propose un projet qui renforcerait effectivement les peines pour les délits à caractère raciste. Etablissant un parallélisme avec la sévérité instaurée dans la répression pénale à l'égard des viols, il a indiqué : « Dans le même ordre d'idées, on pourrait penser que devant ces attaques nombreuses et répétées à l'égard des étrangers, où le racisme semble avoir été banalisé, le législateur pourrait prendre des mesures que des tribunaux eux-mêmes se verraient dans l'obligation, à un certain moment, d'appliquer. »

Chérif Harbi

La carte de séjour est dans l'ordinateur

Les immigrés sous haute surveillance

L'approbation par le conseil des ministres français en date du 19.3.84, du projet de loi qui modifiait l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions de séjour des étrangers en France n'a pas dissipé, loin s'en faut, un certain nombre d'équivoques.

Si le texte voté par l'Assemblée Nationale française le 25 mai dernier introduit une « première » en ce qui concerne la délivrance de la carte unique de dix ans, il n'en demeure pas moins que toutes les dispositions arrêtées par le gouvernement de la gauche excluent, et de façon non exhaustive, les Algériens résidents en France, « âgés de plus de 16 ans qui reçoivent un certificat valable 5 ans ou 10 ans selon leur première date d'entrée ».

Lors des débats en séance plénière au cours desquels on aura surtout remarqué le refus des parlementaires français de souscrire aux sentiments xénophobes et à l'incitation à la haine raciale conduite ou cautionnée par certains partis, Mme Georgina Dufoix devait dire : « ces hommes, ces femmes vivent dans l'insécurité alors qu'ils sont en France depuis 10, 20, 30 ans, certains même y sont nés, or ils craignent à chaque renouvellement de titre qu'une disposition nouvelle vienne les retrancher de notre société, les rejeter de notre pays ».

A COUPS DE DECRETS

L'instauration d'un titre unique de dix ans réduira cette angoisse, ce sentiment de rejet, préjudiciable à une bonne insertion. C'est une mesure majeure, la plus importante depuis 1945 en ce domaine... Ce sont deux millions d'étrangers qui, au fur et à mesure de l'échéance de

leurs titres actuels, vont recevoir cette carte de dix ans renouvelable de plein droit et donnant accès à l'ensemble des professions salariées ou non salariées.

Nous avons relevé en son temps l'ambiguïté de ce nouveau texte et les restrictions qu'il comporte (voir La Semaine n° 89 du mercredi 6 juin 1984 page 6 : encore des points obscurs).

Mais il n'en demeure pas moins qu'il constitue ou mieux constituerait un acquis si le gouvernement prenait en considération toutes les réserves et toutes les protestations des partis et des organisations de gauche lorsqu'il fut décidé d'établir, en 1979, un *fichier informatisé*, constituant une véritable banque de données sur tous les étrangers résidant en France.

A l'époque, la CFDT déclarait, dans un communiqué intitulé « Politique d'immigration ou police des immigrés », que cette entreprise d'informatisation de la population immigrée « ne doit pas être considérée comme une mesure technique, mais comme UN ACTE POLITIQUE dont les conséquences seront graves et dépassent la seule population immigrée ».

On se souvient qu'à l'époque, le gouvernement de Giscard-Barre faisait peu cas de l'opinion de l'Assemblée Nationale et appliquait ses décisions à coups de décrets, d'arrêtés et d'une multitude de circulaires, le but évident étant de renvoyer un maximum de travailleurs africains, et principalement Algériens, dans leur pays d'origine.

Le fichier ainsi élaboré, à l'instigation de MM. Bonnet, ministre de l'Intérieur et Stoléro, secrétaire d'Etat chargé des travailleurs immigrés (sic), est devenu en fait une banque informatique relative à

l'état civil, aux activités professionnelles et aux antécédents judiciaires de chaque individu titulaire d'un titre de séjour.

40 IDENTIFIANTS

Ce fichier a été, depuis, interconnecté avec celui des personnes recherchées ou faisant l'objet de mesures administratives telles que arrêtés d'expulsions, condamnations diverses, etc. Grâce à ce précédent que les partis de gauche et les organisations avaient vigoureusement dénoncées, avant le 10 mai 1981, n'importe quel contrôle d'identité est inducteur, aujourd'hui, d'un contrôle de la situation judiciaire de chacun.

L'identification de la personne ainsi fichée ne se limite pas, comme on a essayé et comme on essaie encore maintenant de le faire croire, à quelques caractéristiques mais, dans ce nouveau système, elle se fonde sur une quarantaine d'identifiants. Cela permet aux services de police et, plus généralement encore à tous ceux qui désirent en savoir plus sur tel ou tel résident et qui ont accès au fichier, de disposer d'une somme de renseignements des plus confidentiels. En clair, tous les étrangers vivant en France, jusques et y compris leurs enfants pourtant de nationalité française, sont placés depuis 1981 sous haute surveillance.

Le but majeur de cette opération était, du temps de Giscard, d'organiser et de concrétiser l'expulsion massive du plus grand nombre de travailleurs et d'étudiants étrangers vivant en France (environ 100 000 par an). La limitation de la délivrance ou du renouvellement des titres de séjour, les inextricables complications et les obstacles mul-

tiples ne constituaient pas un dispositif suffisant aux yeux des stratèges de Giscard, aussi la constitution et la mise en place du fichier informatique étaient-elles la mesure logique d'un gouvernement qui faisait fi de toutes les règles et de toutes les exigences qu'implique le respect de la dignité humaine.

Cette initiative, dénoncée par le M.R.A.P., comme une forme moderne des « pass » sud-africains ou des livrets ouvriers du XVIII^e siècle, n'a qu'un précédent dans l'histoire : la connection du fichier des juifs, durant l'occupation nazie, à celui de la police par l'administration pétainiste.

La mise en œuvre d'un arrêté du ministre de l'Intérieur giscardien, à l'époque vigoureusement dénoncée, ne semble plus déranger personne, désormais. Pourtant, aujourd'hui comme hier, ce sont les mêmes libertés essentielles qui sont atteintes « en l'espèce, la sauvegarde de la personnalité et de la vie privée ».

LES IMMIGRÉS, RIEN QU'EUX

Au départ, et de l'aveu même de Christian Bonnet, le fichier informatisé des étrangers ne constituait qu'une première étape vers un fichage général de toute la population, en France. L'émotion considérable alors soulevée, l'action soutenue et conjuguée de la gauche contre la préparation d'une informatisation des cartes nationales d'identité ont mis fin à un projet d'une extrême gravité pour la liberté de l'individu. Mais, curieusement, le fichage des immigrés, lui, s'est poursuivi et se poursuit toujours dans une pieuse discrétion et avec un maximum d'efficacité. Et pour cause, plus personne ne dit rien. Plus personne ne proteste.

Au fait, que sont devenues les conclusions de la commission nationale « informatique et liberté » qui avait jugé toute cette opération comme illégale et pernicieuse en matière de vie privée et de sauvegarde de la personnalité ? Les immigrés s'interrogent...

A.C.

Les élections européennes

Les oubliés de l'Europe

« Ceux qui, à des fins politiques, ont banalisé les thèmes xénophobes de l'extrême droite, soit en les prenant à leur propre compte, soit en s'alliant avec elle, lui offrant ainsi une caution d'honorabilité, portent une lourde responsabilité », a déclaré le « mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples », le MRAP, au lendemain des élections européennes.

En effet, comme on l'a constaté avec ces élections, l'idéologie putride de l'extrême droite, les discours de la droite aux municipales sur les thèmes immigrés-sécurité, la plateforme offerte par les médias, et peut-être la négligence de la gauche, n'ont fait qu'amplifier cette vague qui incarne l'intolérance, souvent la haine et toujours la démagogie, tout cela dirigé contre les immigrés.

La victoire de cette extrême droite est celle de la haine de l'étranger, du différent, particulièrement de l'arabe. Ce qui fait que les dix députés du Front National au parlement européen sont composés d'une manière hétéroclite de chrétiens intégristes, obsédés par la

croisade anticommuniste, d'anciens paras, de sympathisants de l'OAS, de partisans de la « France aux vrais Français » et des nostalgiques du slogan « Travail, Famille, Patrie ».

Des virus mutants qui réouvrent les vannes de la peste (brune ?). Ce qui renvoie non plus seulement à un fascisme français mais universel et dangereux.

Avec ces thèmes « renvoyer les immigrés », les Français xénophobes, qui ne sont pas la majorité fort heureusement, savent qu'ils ont un candidat. Même la droite classique, par la voix par exemple de M. François Léotard, secrétaire général du P.R., admet que l'opposition « par des discours apocalyptiques et des discours de guerre civile, tenus au cours de ces précédentes campagnes, a une part de responsabilité dans le score réalisé par Le Pen », particulièrement dirigés contre les travailleurs étrangers, à Dreux, Marseille et Paris notamment.

On a observé la même percée de l'extrême droite, avec un Le Pen local, en Belgique, dirigée contre l'immigration, là aussi.

Dans toute l'Europe, durant ces élections du 17 juin, les campagnes électorales ont montré une totale insensibilité aux revendications des 15 millions d'immigrés qui y vivent et travaillent.

Le MRAP comme la « coordination européenne pour l'égalité des droits et contre le racisme » ont bien tenté d'interpeller les candidats au Parlement. Sans aucun succès semble-t-il.

Ces 15 millions d'hommes, de femmes, d'enfants, sont les oubliés de l'Europe qu'ils ont faite d'une certaine manière de leurs bras et de leur sueur. Mais peut-on être sensible aux problèmes des gens, en politique, lorsqu'ils ne représentent pas un bulletin de vote ? Les immigrés ont observé un événement politique qui concerne leur propre vie sans pouvoir intervenir ou être au moins consultés. Totalement absents, écartés du débat politique. Et pourtant, comme l'a souligné le MRAP, ces communautés immigrées en Europe auraient pu « rétablir la vérité, écartier la démagogie et montrer les véritables données de la situation » en rejetant le fait qui consiste à faire « des immigrés et leurs enfants, qui vivent et vivront parmi nous, les boucs-émissaires de la crise ».

A ce sujet, les candidats des grands partis français ont failli, dans ces élections euro-

péennes. Pourtant, et là on doit élever le débat, l'immigration constitue pour l'Europe le révélateur de son niveau de civilisation. Poste avancé du tiers monde au cœur de l'Occident, l'immigration peut manifester le type de rapports que les zones économiquement fortes de la communauté entendent entretenir avec les régions les plus pauvres.

Porteurs de cultures lointaines et définis par leur statut ouvrier, les immigrés révèlent la capacité d'ouverture culturelle et sociale dont disposent les pays d'accueil européens, face aux différences qui caractérisent les dix Etats membres et les groupes sociaux qui les composent. Ces 15 millions d'immigrés présents dans la communauté constituent ce que l'on a appelé le « onzième Etat » et sont dans des zones d'ombre par rapport aux dix autres. Sans représentativité ni légitimité, leur voix et leur existence sont ignorées, l'Europe actuelle étant frileusement repliée sur elle-même.

Avec ces élections européennes où ils sont les grands oubliés d'un événement politique qui a des incidences sur leur vie, les immigrés ont quelque raison de croire qu'en matière de justice et de droit, l'Europe aurait aussi du chemin à parcourir, au lieu de se résigner à devenir vieille sans devenir plus sage.

Chérif Harbi

LES FESTIVALS CULTURELS SCOLAIRES

Dans la région Sud : une réussite...

Dans le but de promouvoir les activités d'animation en milieu scolaire, la salle des spectacles de la Maison de l'Étranger de Marseille a abrité durant deux jours consécutifs le festival culturel scolaire de la région Sud.

Ce festival qui s'adresse essentiellement aux élèves de nos centres d'animation et d'enseignement, revêt un caractère de compétition propre à créer un esprit d'émulation parmi nos enseignants et nos animateurs.

L'étalement du festival sur deux jours devait permettre la programmation et le passage de l'ensemble des groupes qui, sans exception, ont manifesté le désir d'y participer.

En termes d'effectifs, la population scolaire bénéficiant des activités culturelles s'élève à 10 178. Cette année, devaient préciser les responsables qui nous ont entretenu lors des festivités, le festival a été une occasion sans précédent pour évaluer les activités culturelles en direction de notre communauté. M. Yacoub Larbi, président du jury, responsable à la direction des Affaires Culturelles a appréhendé à travers les disciplines programmées (chorale, chants patriotiques, danses, théâtre, poésie et dessin) que les réalisations présentées étaient conformes, tant par leur teneur que par leur contenu, à l'esprit de l'action éducative et culturelle.

Le consul général à Marseille a quant, à lui, évoqué l'intérêt que représente ce festival scolaire dans la préservation de l'identité et du développement harmonieux de la personnalité algérienne.

Sketches, danses classiques et traditionnelles des différentes régions du pays, poésie en langue arabe exprimant les vœux des enfants de la maternelle à l'école élémentaire en passant par la population scolaire des centres d'animation, jeux, démonstration, récitation de versets du Coran ou de hadith nabawis, tel était le riche programme que M. Guenard Benyounés, instituteur chargé du secteur de l'animation culturelle, devait préparer avec les différents enseignants ou animateurs depuis le début de l'année scolaire.

L'assistance venue nombreuse à ce spectacle était essentiellement composée de parents venus voir leurs « enfants comédiens ». Les thèmes abordant le patriotisme n'ont pas manqué d'enrichir les compétitions et de plaire à l'ensemble de l'assistance venue de tous les coins de la région Sud. Des applaudissements et des « you-you » jaillissaient de tous côtés de la salle en signe de joie et de gaieté. Les femmes et les jeunes filles encadrées par les militantes de l'A.F.A. (Amicale des femmes algériennes) ont apporté leur concours et ont assuré le climat de fête tant au niveau de l'assistance qu'au niveau des compétitions.

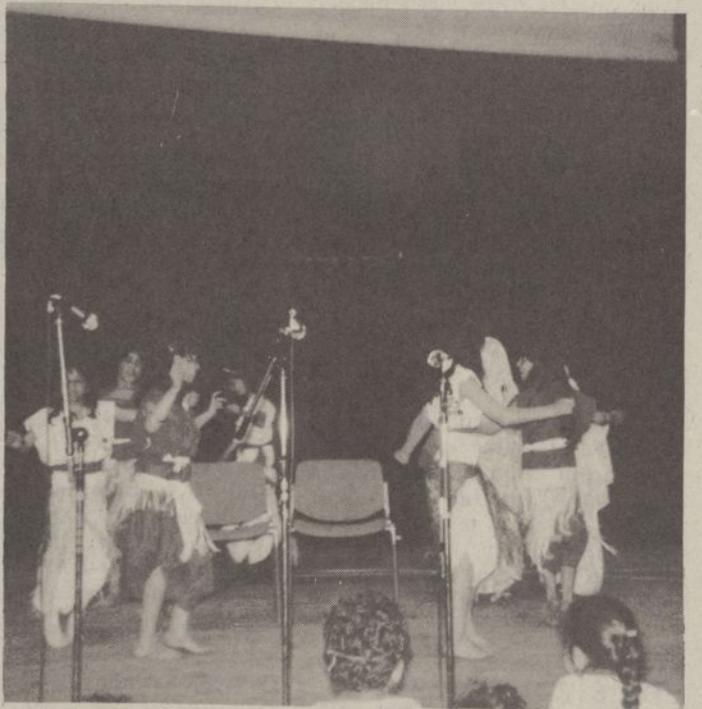
En un mot bravo à cette jeunesse algérienne qui, sous la direction de ses animateurs, a démontré son « savoir faire » et fait valoir sa culture d'origine.

Dans le même ordre d'idées, il est utile de rappeler que des festivals analogues ont été également tenus à Toulouse et Bordeaux, d'une durée d'une journée seulement. Ils ont couronné dans la joie une année pleine de labeur et d'enthousiasme, dans le domaine des activités culturelles.

MM. Adou Houcine et Assal Kouider, respectivement délégué régional et chargé des Affaires Culturelles, qui ont clôturé le festival scolaire, ont, tour à tour, pris la parole pour remercier tous ceux qui ont pris part à cette manifestation culturelle d'ordre régional. Cette manifestation culturelle, devaient ajouter les orateurs, confirme la volonté de l'Amicale et de ses dirigeants de préserver la personnalité, la langue et la culture de ses ressortissants installés à l'étranger.

Parlant de l'enseignement de la langue arabe dans le cadre des activités culturelles en tant que moyen incontestable à l'enracinement de nos jeunes dans leur culture d'origine, le Chargé des Affaires Culturelles devait conclure aux familles présentes : « *Le festival est le bilan que nous fournissons, par delà les difficultés rencontrées ou les satisfactions enregistrées, et doit servir de base de réflexion pour orienter notre action future dans le sens d'une efficacité accrue* ».

C.P.



... dans la Région du Centre : en dépit des difficultés...

Comme prévu, le festival culturel s'est tenu les samedi 2 et dimanche 3 juin 1984, malgré les innombrables difficultés rencontrées pour son organisation, notamment pour trouver une salle qui convienne à ce genre de manifestation dont c'était un coup d'essai.

Finalement, c'est la salle Rameau qui a abrité le Festival, salle convenable à tous égards que la municipalité a accepté de mettre à notre disposition pour deux jours.

Ce festival s'est distingué par le grand nombre de groupes participants et par la diversité des activités. Qu'on en juge : 58 groupes se sont succédés sur la scène et les impératifs d'horaire n'ont pas permis à deux autres groupes programmés de se produire.

Près de six cents jeunes composaient ces groupes ; c'est dire l'importance de l'organisation et du déroulement.

Toutes les danses de notre pays furent passées en revue, ainsi que tous les chants (patriotiques, traditionnels ou mélancoliques) à la satisfaction de l'assistance peu nombreuse eu égard à la capacité de la salle.

Quatre groupes se sont particulièrement distingués : ceux de Grenoble, Valence, Vaulx-en-Velin et Bourges.

Les activités qui ont retenu particulièrement l'attention ont été la danse exécutée par deux couples d'enfants de 6 ans environ de Valence, les marionnettes de M. Seffari et la chorale de Mme Havache avec ses tenues rutilantes.

M. Chergui, enseignant, a bien voulu exposer dans le hall d'entrée sa collection sur l'histoire de l'Algérie par l'image, l'histoire récente de l'Algérie par le timbre, ainsi que de nombreux dessins et tableaux réalisés par les animateurs et leurs élèves dans nos centres.

Le festival a été réhaussé par la présence de M. Ahcène Bouchedda, responsable de Région, Yahia Zairi, responsable de Région-adoint, et Bouguerroua, représentant la D.A.C. et maître d'œuvre de cette manifestation artistique.

C.P.



La remise des récompenses (ci-dessus), le groupe de Lyon (ci-contre), les « tout-petits de Valence » (ci-dessous)...



... Le groupe de M. Bouziane (ci-dessous à gauche) et, encore, le groupe de Valence.



... et dans la région Nord : objectif atteint

A l'instar des autres régions la délégation régionale du Nord a organisé un festival culturel scolaire qui a vu la participation de la quasi-totalité des écoles et des centres d'animation ainsi que quelques centres d'enseignement non intégré.

C'est ainsi que 1 110 élèves ont présenté 147 numéros d'un niveau artistique et culturel valable.

Nous pouvons donc dire sans risque d'erreur, que ce festival a atteint l'un des premiers objectifs qui lui étaient assignés : l'impact sur les parents a été certain.

Nous avons ainsi enregistré la présence de plus de 750 parents, tout heureux de voir évoluer leurs enfants.

Notre souhait est que cette initiative se répète tous les ans.



REGION NORD

Réunion du bureau du Havre

Une réunion qui a regroupé tous les membres des différents comités locaux, a eu lieu le 9 juin au bureau départemental du Havre,

M. Chagroune Leulmi, responsable adjoint, a ouvert la séance en faisant un rapport des activités entreprises par le bureau départemental.

Il a ensuite abordé l'ordre du jour qui comportait les points suivants :

- animation permanente dans

les secteurs,

- colonie de vacances,
- volontariat,
- circuit « Connaissance de l'Algérie »,
- questions diverses.

La réunion s'est poursuivie par un débat qui a cerné et défini les modalités d'action ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour renforcer l'apport de chaque membre à la vie de notre comité départemental.

REGION CENTRE

Réunion du bureau régional

Le mardi 12 juin, au siège de la région Centre de l'Amicale des Algériens en Europe, s'est tenue une réunion du bureau régional, sous la présidence du responsable de région.

Divers points ont été débattus, dont les principaux sont :

- situation organique et financière de l'association,
- appréciation et suite à donner à la XI^e assemblée générale de l'AAE,

- état de la situation par département des assurances décès,
- dernière mise à jour des activités d'été,
- préparation du rapport semestriel.

Au cours de cette réunion, ont également été élaborés les calendriers pratiques du passage de la caravane culturelle dans la région et des conférences qui seront données par des membres du Conseil Islamique, au cours des veillées du mois de ramadhan.

REGION SUD

Le basket féminin à l'honneur

Le Comité départemental de Fréjus, délégation organique de la Côte-d'Azur, se signale une nouvelle fois par son action dans le domaine sportif. Sa section « jeunes filles », sous la houlette de Melle Messadi responsable AFA, vient d'organiser un match de basket-ball féminin entre deux équipes AFA au stade J. Giono.

Cette rencontre amicale, à laquelle ont assisté de nombreux spectateurs, est une initiative nouvelle qui ne manquera certainement pas d'intéresser les jeunes Algériennes de la Côte-d'Azur et d'instaurer le basket féminin dans la région.

Coup de chapeau aux jeunes filles de Fréjus !

L'équipe féminine de basket-ball de Fréjus.



Au conseil des ministres

Energie, protection des forêts et lutte contre la sécheresse

Trois grands dossiers étaient au menu du conseil des ministres, réuni le 20 juin : la politique énergétique nationale et l'exploration en matière d'hydrocarbures, le renforcement du dispositif national de protection du patrimoine national forestier ainsi que la sécheresse dans la régions Ouest et Sud du pays. Le conseil des ministres a par ailleurs examiné et adopté un projet de décret modifiant le décret n° 11-77 du 5 avril 1971 portant organisation d'un régime de prestations familiales en agriculture en vue d'assurer une uniformisation dans ce secteur.

RATIONALISER L'UTILISATION DE L'ENERGIE

Après avoir dressé le bilan global de l'activité nationale dans le domaine de l'énergie, le débat a fait ressortir la nécessité de promouvoir des procédures appropriées en vue d'améliorer rapidement les performances des moyens nationaux d'exploration en tenant compte du caractère stratégique de la préservation et du renouvellement des réserves d'hydrocarbures.

Dans ce sens, le conseil des ministres a pris des mesures relatives à la rationalisation de l'utilisation de l'énergie, ainsi que des mesures spécifiques aux économies d'énergie, aux actions de conversion, à l'utilisation des carburants, à la tarification de l'énergie et à la distribution et au stockage de l'énergie. Par ailleurs, il a été procédé à un examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions du gouvernement, le

5 décembre 1982, pour adapter la consommation énergétique nationale de manière à favoriser l'utilisation des différentes formes d'énergie, notamment le gaz propane liquéfié (GPL). Le conseil des ministres a pris des mesures pour accélérer l'utilisation de GPL dans les secteurs économiques où cela est possible.

Intervenant sur cette question, le président Chadli Bendjedid a insisté sur la nécessité de réserver un soin particulier à la formation des hommes, à leurs conditions de travail, à la maîtrise du savoir-faire et à l'adaptation de la réglementation.

RENFORCER LA PROTECTION DU PATRIMOINE FORESTIER

Le conseil des ministres a ensuite étudié un dossier comportant des propositions pour renforcer le dispositif national de protection du patrimoine forestier à court, moyen et long terme. Après avoir estimé que les moyens humains et matériels disponibles pour la lutte contre les incendies étaient insuffisants et qu'il était nécessaire de les renforcer, le conseil des ministres a insisté sur l'importance de la prévention et sur le rôle du citoyen dans la protection de ce patrimoine national. L'aménagement, l'entretien des forêts, la prévision, l'alerte et la première intervention au niveau des incendies signalés.

Le chef de l'Etat devait mettre l'accent sur l'importance des efforts à déployer pour la préservation durable de l'équilibre écologique du pays. Il a demandé la diver-

sification des méthodes de sensibilisation de tous les citoyens pour susciter leur concours effectif et permanent à l'œuvre de protection des ressources forestières nationales.

COMBATTRE LA SECHERESSE

Dernier dossier au menu, la sécheresse, et ses effets, dans les régions Ouest et Sud du pays. Le conseil des ministres a arrêté un certain nombre de mesures visant à consolider les dispositions en cours en vue d'une meilleure maîtrise de ce phénomène naturel dû au déficit de pluviométrie enregistré ces dernières années.

Il a décidé, en matière d'hydraulique, de poursuivre les efforts pour une alimentation en eau correcte, de procéder à l'équipement et à l'exploitation des forages et puits existants et de poursuivre la réalisation de forages nouveaux dans le cadre de la préservation et de l'exploitation rationnelle des ressources en eau.

Il sera procédé, de même, au lancement d'une vaste campagne à l'échelle nationale pour prévenir tout gaspillage d'eau.

Dans le secteur de l'agriculture, il sera procédé, à court terme, pour ce qui est de la production végétale, à une meilleure adéquation entre les plans de culture et les ressources en eau disponibles.

En ce qui concerne la production animale, et à court terme, l'alimentation du bétail sera assurée par la poursuite et le renforcement du programme de distribution d'orge en fonction des besoins des wilayate concernées et de protection sanitaire du cheptel ovin contre tout risque de maladie.

Le barrage vert : reconstituer les ressources forestières.



Cette année encore les « caravanes culturelles » venues du pays ont sillonné les régions.

Pour le plus grand plaisir des membres de notre communauté, elles ont animé, du 20 au 28 juin, les soirées de Ramadhan en suivant le programme suivant :

Groupes	Régions	Dates et lieux	Composition des caravanes	
1 ^{er} groupe 35 pers.	Ouest	20.06.84 21.06 22.06 23.06	Poissy Sartrouville Melun Nanterre	
		Paris	24.06 25.06 25.06 27.06	Bondy Drancy Saint-Denis Paris
			Est	20.06 21.06 22.06 23.06
		Nord		24.06 25.06 26.06 27.06
	3 ^e groupe 33 pers.		Sud	19.06 20.06 21.06 22.06 23.06
		Centre		24.06 25.06 26.06 27.06

Deux jeunes Algériens blessés à coup de fusil à Tarbes

Deux jeunes Algériens ont été blessés par balle à Tarbes, dans la nuit du 7 au 8 juin. En effet, Moulines Gérard, 30 ans, a tiré au fusil de chasse sur Miliani Farid, 16 ans, et Benaïchouche Aïssa, 15 ans, dans la cité Monnyset, à Tarbes, sous prétexte qu'ils faisaient du bruit.

Miliani Farid a été grièvement blessé et a complètement perdu la vue. Benaïchouche Aïssa est blessé légèrement. Moulines Gérard a été inculpé et écroué à la prison de Tarbes.

Aussitôt alerté, M. Meghraoui, consul d'Algérie à Toulouse s'est rendu à l'hôpital de Toulouse pour rendre visite aux blessés.

Il était accompagné des responsables locaux de l'AAE.

A noter encore une fois le silence total des médias.

Explications du ministre de la Justice

MM. Boualem Baki et Bachir Rouis, respectivement membre du Bureau politique, ministre de la Justice, et membre suppléant du Bureau politique, ministre de l'Information, ont présenté à la presse, le 18 juin, le texte de loi portant Code de la famille, adopté tout récemment par l'Assemblée Populaire Nationale.

Les textes de loi, qui seront applicables très prochainement après leur parution au Journal Officiel, vont combler un vide juridique qui existait en la matière jusque là. Ils ont été adoptés après une large concertation et un examen approfondi, trois ans durant.

Après avoir fait ces rappels, M. Baki a précisé que le Code de la famille ne doit pas être confondu avec un quelconque « code de la femme ». Ce Code de la famille, devait-il souligner, se base sur un principe essentiel qui est la famille, cellule essentielle de la

société. Autre principe de base, a-t-il ajouté : la famille algérienne est fondée sur la légitimité (chari'a). « Nous avons été guidés dans nos travaux, a-t-il expliqué, par les principes de la religion islamique tels que nous les avons hérités non pas de certains soit-disant docteurs de l'Islam, mais tels qu'ils figurent dans le Coran et la saine tradition du Prophète. Inutile donc de souligner à ce propos que certains points de vue de « docteurs islamiques » ont été écartés ».

Autre élément de base, le mariage, ou plutôt le contrat de

mariage. M. Boualem Baki a donné les précisions suivantes à ce sujet : la femme n'est pas une marchandise ni un objet qu'on peut posséder. C'est un être humain qui répond de ses actes au même titre que l'homme et qui a été consacrée par le Prophète comme l'égal de l'homme. Autre chose : nulle femme ne peut être mariée sans son consentement. La capacité de mariage, a encore précisé le ministre de la justice, est fixée à vingt et un ans pour le garçon et dix-huit ans pour la fille, sauf dérogation accordée par le juge en cas de nécessité.

En ce qui concerne la polygamie, M. Baki a indiqué qu'elle était désormais soumise à des conditions très restrictives. Le phénomène de la polygamie, devait-il rappeler, existait bien avant l'Islam et ce dernier en a limité les effets sur la société. Désormais, la polygamie est autorisée dans les cas de stérilité ou de maladie incurable de la

femme, mais à la condition que l'époux réponde à d'autres critères tels que celui de subvenir équitablement aux besoins de ses deux épouses, etc.

Plus question de répudiation, on parlera désormais de divorce. En cas de divorce, la garde des enfants est confiée à la mère. Le Code prévoit la garde des enfants jusqu'à dix ans pour le garçon et seize ans pour la fille. M. Boualem Baki a donné quelques chiffres à ce sujet : le nombre actuel de cas en instance concernant la garde des enfants issus de mariages mixtes est de cent vingt trois, contrairement aux chiffres avancés par une certaine presse en France ; en 1982, il y a eu un divorce sur six mariages en Algérie (un sur quatre en France et un sur deux aux Etats-Unis).

En conclusion, les deux ministres ont rappelé toute la portée de ce document qui vient combler un vide juridique dont souffrait notre société. ■

Dignité et mercantilisme

L'Algérie a récemment pris la décision de suspendre les liaisons maritimes assurées par la CNAN (Compagnie Nationale Algérienne de Navigation) entre les ports algériens et espagnols.

Face aux allégations de la presse espagnole, selon lesquelles la décision des autorités algériennes est directement liée au désaccord algéro-espagnol concernant le prix et le volume des exportations de gaz algérien en Espagne, le quotidien national « El-Moudjahid » vient de mettre les choses au point.

« Non, écrit-il, la raison n'est pas celle qu'on invoque en Espagne. La raison, elle, tient à l'accueil de plus en plus mauvais, empreint d'hostilité et même de xénophobie qui est réservé dans les ports et aéroports espagnols aux Algériens. Ces humeurs vexatoires, ces attitudes de mépris systématiquement affichées contre les voyageurs algériens ne pouvaient être tolérées indéfiniment. Il s'agit de la dignité non négociable de nos ressortissants qui doivent absolument bénéficier des

mêmes égards, des mêmes conditions d'accueil que tous les étrangers se rendant en Espagne ».

« El-Moudjahid », qui dénonce l'amalgame fait par certains milieux espagnols entre l'élément humain et l'esprit mercantile des marchandages et tractations, rappelle le caractère ardu des négociations algéro-françaises sur le gaz qui n'ont cependant jamais mis en balance, d'un côté comme de l'autre, la circulation des personnes entre les deux pays.

Le quotidien national se garde cependant d'associer le peuple et le gouvernement espagnols à certains milieux et médias ibériques qui mènent campagne contre l'Algérie et « qui sont loin de refléter les sentiments et convictions » des premiers. « Il reste, conclut-il toutefois, qu'il appartient au gouvernement espagnol de faire en sorte que les échanges humains soient eux aussi un facteur déterminant d'une coopération franche et fructueuse entre les deux pays ». ■

M. Mohamed Sahnoun, membre du Comité central, représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies a demandé un nouvel ordre mondial de l'information « plus juste et plus équilibré ».

Dans une intervention qu'il vient de faire aux travaux du comité de l'information de l'ONU, M. Sahnoun a

notamment fait le constat suivant : « Conçu par les puissances industrialisées, à un moment où la plupart des peuples du Tiers-Monde vivaient encore sous le régime colonial, l'ordre actuel de l'information à l'échelle internationale permet l'imposition d'idées et de valeurs souvent étrangères aux nations du Tiers-Monde, et ne tenant pas toujours compte de leurs intérêts.

En bref...

• 256 313 CANDIDATS se sont présentés, le 14 juin, aux épreuves du B.E.M. (Brevet d'Enseignement Moderne) et au B.E.F. (Brevet d'Enseignement Fondamental). 1 027 centres d'examen ont été ouverts à cet effet.

Ce nombre de candidats est en augmentation de 9,41 % par rapport à 1983.

Par ailleurs, 488 599 élèves se sont présentés, le 21 juin, à l'examen d'entrée en septième fondamentale, dernier obstacle avant le cycle du moyen. Là également, le nombre des candidats est en hausse (de 8 % par rapport à 1983).

• 495 MILLIONS DE DOLLARS de prêts ont été accordés au développement, au cours du premier trimestre 84, par les fonds arabes et régionaux d'aide au développement.

Ces prêts se répartissent ainsi : 267,54 millions de dollars (54 %) à des pays arabes, 129,95 (26,3 %) à des pays africains, 91,35 à des pays asiatiques, 2 millions de dollars à d'autres pays et 1,13 million de dollars à diverses organisations internationales.

• LE MINISTRE D'ETAT délégué à la présidence de Haute-Volta, le capitaine Compoares, a effectué la semaine dernière une visite en France où il s'est entretenu avec les responsables du PS, du PC et du PSU ainsi qu'avec le ministre de la Coopération et du Développement, M. Christian Nucci.

« Nous avons reçu des assurances que le Parti Socialiste n'entreprendra jamais une action de déstabilisation contre la révolution de Haute-Volta », a déclaré le capitaine Compoares à l'issue de sa visite.

• A LA SUITE D'UNE DEMARCHE d'un groupe d'ambassadeurs des Etats membres de la Conférence Islamique accrédités à Paris, le secrétaire général de la présidence de la République française, M. Jean Louis Bianco, a déclaré le 20 juin que le gouvernement français n'envisage pas de transférer à El-Qods l'ambassade de France en Israël.

• « L'EVENTUEL RETRAIT des Etats-Unis de l'UNESCO poserait surtout un problème d'universalité », a déclaré en Espagne, où il effectuait une visite, le directeur général de l'organisation internationale.

La politique économique de l'Algérie et les relations économiques et commerciales algéro-belges

(Suite)

II — LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'ALGERIE

A) Objectifs en matière d'échanges extérieurs

L'objectif principal assigné aux échanges extérieurs depuis le pré-plan (1967-1969) était de consolider l'indépendance économique du pays par une politique de diversification, aussi bien des partenaires que de la structure des échanges.

A la suite de la mise à jour de 1980 cet objectif global a été affiné pour tenir compte des mutations intervenues entre-temps. C'est ainsi que le pays s'est vu assigner depuis cette date quatre objectifs en matière d'échanges extérieurs :

1. *Equilibrer les échanges extérieurs* en poursuivant simultanément la valorisation et la diversification des exportations d'une part, et la réduction des importations par la modernisation de l'agriculture et l'industrialisation d'autre part.

2. *Assurer l'indépendance financière* de l'Etat en réalisant à une échelle plus large le financement du développement du pays par l'exploitation de ses ressources propres.

3. *Fonder le développement économique* sur l'élargissement national. Dans cet ordre d'idées il est précisé que la « production industrielle exportée, tout en prenant une place notable dans la valeur des exportations totales du pays, demeurera marginale par rapport au volume global de cette production ».

4. *Faire de l'élargissement* et de la diversification des relations extérieures un instrument pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger.

b) Evolution du commerce extérieur

L'évolution du commerce extérieur est le reflet de la politique de développement de l'Algérie.

Durant la phase de réalisation intensive, c'est-à-dire de 67 à 79, la balance commerciale a enregistré un solde négatif croissant. C'est ainsi que le déficit cumulé s'est élevé à 25 milliards de DA sous l'effet de l'élévation continue du taux d'investissement et des besoins en biens d'équipements et en approvisionnements industriels. Cette première période a été marquée par un fort taux de progression des importations (12 % en moyenne par an au cours du premier plan quadriennal, et 20 % durant le second plan quadriennal).

Ce n'est qu'à partir de 1980 qu'un excédent commercial s'est fait jour, à la suite d'un ralentissement de l'investissement et de la revalorisation en valeur nominale de nos exportations.

Tout au long de la période 1967-1982, nos échanges extérieurs se sont caractérisés par :

- un net accroissement du volume global des échanges qui ont plus que décuplé (multipliés par 12),
- une détérioration de la balance alimen-

taire avec la quasi-disparition de nos exportations agricoles, et, inversement, un décuplement de nos importations alimentaires.

— une amélioration dans l'effort de valorisation de nos exportations non agricoles,

— une relative stabilité dans l'orientation géographique par grandes zones économiques, mais des fluctuations sont intervenues dans la distribution de notre commerce en direction ou en provenance de l'OCDE.

c) Structure des échanges

1. Exportations

Pour ce qui concerne les exportations les données révèlent immédiatement la part prépondérante des hydrocarbures, qui écrasent toutes les autres exportations. Les produits énergétiques ont été et demeurent le principal produit exporté (95 % du total en 1978 et 98 % en 1982).

Les exportations hors hydrocarbures ont régressé, non seulement en valeur relative, mais également en valeur absolue. A l'intérieur de cette rubrique on notera la quasi-disparition des produits agricoles.

La structure de nos exportations demeure insuffisante et le seul élément positif dans son évolution vient du secteur des hydrocarbures qui voit la part du brut régresser au profit de produits ayant connu un premier stade de transformation, comme c'est le cas pour les produits raffinés et le GNL.

2. Importations

Les importations sont plus diversifiées, mais elles demeurent dominées par les biens d'équipement et les matières premières et demi-produits (50 % du total en 1967, 70 % en 1977 et 60 % en 1982).

d) Orientation géographique des échanges

La répartition géographique des échanges est demeurée relativement stable tout au long de la période, l'OCDE continuant à être notre premier partenaire. Mais à l'intérieur de cette zone on note le recul de la C.E.E. et la montée du Japon, des USA et de l'Espagne, la place de cette dernière ayant régressé en 1983.

1. Importations

En ce qui concerne les importations, la C.E.E. reste de loin notre premier fournisseur, mais alors qu'elle représentait en 1967 70 % de nos approvisionnements, cette part n'est plus que de 50 % en 1982. Au sein de la C.E.E. la France a vu sa position relative passer de 60 % en 1967 à 21 % en 1982, après être descendue jusqu'à 14 % en 1979*. Le recul français a profité principalement aux autres Etats membres (R.F.A., Italie et Belgique), mais surtout au Japon, qui a vu passer sa part de 1 % en 1967 à plus de 7 % en 1982, et à l'Espagne qui améliore son score dans la même proportion.

Au total nos importations restent fortement originaires de l'OCDE qui couvre 90 % de nos approvisionnements, alors que la part des pays socialistes régresse quelque peu (de

8,3 % à 6,4 % durant la même période) et que celle de pays en voie de développement, en dépit des efforts déployés dans cette direction, en deça des potentialités.

2. Exportations

Malgré un net recul en termes relatifs, la C.E.E. demeure notre premier client avec plus des 2/3 de nos exportations contre 97 % en 1967. Encore faut-il souligner que cette part était tombée à 36 % seulement en 1979, les U.S.A. ayant devancé largement la C.E.E. en absorbant plus de 50 % de nos exportations.

Au sein de la C.E.E. la France, qui était de très loin notre premier client avec 67 % de nos exportations, n'occupait plus que la troisième place en 1978, derrière les U.S.A. et la R.F.A.

III — LES RELATIONS BILATERALES ALGERO-BELGES

Sur ce point je souhaiterais, dans un premier temps, porter une appréciation générale sur les différents volets de la coopération algéro-belge, avant de souligner plus particulièrement l'importance acquise par nos relations commerciales. Je voudrais ensuite attirer votre attention sur le fait que, malgré l'expansion qu'elles ont connue au cours de la décennie passée, elles demeurent en deça des objectifs de coopération que se sont assignés nos deux pays. Je conclurai en vous invitant à explorer avec moi les moyens de leur donner un nouveau souffle, pour que toutes les potentialités existantes soient pleinement exploitées.

1. Importance actuelle des relations commerciales

L'Algérie estime que la Belgique est un partenaire important. Effectivement, et ceci en dépit d'un environnement international caractérisé par une crise économique qui affecte particulièrement les pays en voie de développement, mon pays reste un client important de la Belgique, le premier en Afrique, et le troisième parmi les Etats du Tiers-monde, derrière l'Arabie Saoudite et l'Inde.

Les exportations belges à destination de l'Algérie n'ont cessé de suivre une courbe ascendante, au point qu'elles ont été multipliées par 9 depuis 1970.

Dans une récente déclaration, M. Kempinaire, Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur, a d'ailleurs fait remarquer que les exportations belges avaient régressé sur tous les marchés des pays africains membres de l'OPEP, à l'exception de l'Algérie.

Ce que je voudrais souligner avec force, c'est que cette évolution n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte, d'une part des complémentarités existantes entre nos deux pays, d'autre part d'une décision de l'Algérie, qui, au milieu des années 1970, a pris l'initiative de pratiquer une plus grande ouverture de

son marché au bénéfice des firmes belges.

En ce qui concerne les convergences d'intérêts vous n'êtes certainement pas sans savoir que l'Algérie possède en programme un grand nombre de projets, dans des domaines où les firmes belges présentent des avantages comparatifs équivalents à ceux de leurs concurrents, avantages qui, pour autant qu'elles fassent l'effort nécessaire, les plaçant en position d'accroître substantiellement leur part de marché en Algérie.

En matière d'ouverture du marché algérien je rappellerai que la position très honorable des firmes belges en Algérie résulte de la politique délibérée que pratique mon pays, qui consiste à diversifier ses courants d'échanges en direction d'un partenaire qui lui paraît de plus en plus important, eu égard notamment au développement de nos relations commerciales dans le domaine énergétique.

Pas plus que d'autres nous ne croyons au phénomène de la génération spontanée. Si nos relations commerciales sont ce qu'elles sont aujourd'hui, c'est parce que nous avons fait l'effort d'organiser les complémentarités naturelles pour qu'elles se manifestent de manière concrète. En l'absence d'une telle volonté elles seraient en effet restées à l'état de simples virtualités.

Ces complémentarités, quelles sont-elles ? C'est, du côté belge, d'une part, l'existence d'une expérience, d'un savoir-faire et de capacités organisationnelles reconnus, d'autre part, la nécessité, compte tenu de l'étroitesse du marché domestique, de s'assurer de manière permanente des débouchés extérieurs ainsi que des approvisionnements réguliers en produits énergétiques et en matières premières.

En retour l'Algérie dispose en relative abondance des intrants énergétiques nécessaires à l'économie belge qui font défaut à votre pays, et présente un marché d'écoulement sur les potentialités duquel je me propose de vous entretenir à présent.

3. Les potentialités du marché algérien

A l'inverse de ce qui peut se présenter sur d'autres marchés, les opportunités actuelles et potentielles qui s'offrent aux firmes belges sur le marché algérien ne sont pas à caractère occasionnel, et, sont exemptes de risques politique et financier.

Tout au contraire, le marché algérien présente l'intérêt d'être à la fois solvable, durable, stable et diversifié.

a) *La solvabilité du marché algérien est unanimement reconnue* par les observateurs étrangers, comme en témoigne la facilité avec laquelle d'importants crédits ont pu être levés à des conditions avantageuses sur les marchés financiers internationaux, à la suite de la récente réapparition de l'Algérie sur ces marchés. Elle résulte d'une gestion rigoureuse des opérations de son commerce extérieur et de ses avoirs en devises, et lui permet de diversifier ses partenaires en fonction de leur disponibilité à répondre à ses attentes en matière de développement économique.

b) *Le marché algérien est aussi un marché durable :*

Les exigences de notre développement, le degré d'ouverture de notre économie sur l'extérieur et la contrainte démographique feront que nous continuerons pour longtemps encore à entretenir un fort courant d'échanges avec nos partenaires commerciaux. A cet égard je voudrais rappeler qu'à l'horizon 2000 l'Algérie représentera un marché de 35 millions de consommateurs.

c) *L'Algérie, c'est encore un marché stable*, où les importations ne sont jamais descendues en dessous de 35 % de la PIB, à

la différence de certains marchés plus ou moins occasionnels ou à évolution en dents de scie. A ce titre je reviendrai encore une fois sur la déclaration de M. Kempinaire, en vous invitant à réfléchir sur sa signification profonde.

d) *C'est enfin un marché particulièrement diversifié*, offrant de multiples opportunités aux firmes belges, dans des domaines aussi variés que la chimie, les constructions mécaniques, les métaux non-ferreux, l'agro-alimentaire, les télécommunications et les transports, sans oublier tous les besoins liés à la sphère sociale (équipements scolaires, habitat urbain et rural...)

Au total, et comme vous pouvez le constater, il s'agit d'un marché d'avenir disposant de nombreux segments porteurs.

Mon propos n'est pas ici de vous « vendre » tel ou tel segment de ce marché, mais d'apporter quelques indications sur les potentialités actuelles et à venir que recèle la coopération algéro-belge, et de vous inviter à réfléchir avec moi sur les voies et les moyens qui permettraient de concrétiser ces potentialités.

4. Les modalités d'une dynamisation de nos échanges

Dans l'organisation de ses échanges extérieurs l'Algérie a toujours observé un certain nombre de principes, dont le respect lui semble indispensable à la réalisation d'un juste équilibre entre partenaires. Ce sont ces principes qu'il convient d'avoir à l'esprit quand on veut aborder le marché algérien, et qu'il ne faut pas perdre de vue quand, une fois établi sur ce marché, on cherche à maintenir ou à élargir ses parts de marchés.

a) Les principes directeurs

• Premier principe

L'Algérie a toujours attaché une grande importance à la qualité des prestations fournies par ses partenaires. Dans ce cadre elle s'est toujours déclarée disposée à accorder une place de choix aux partenaires étrangers qui sont prêts à dépasser le simple stade des relations mercantiles, pour l'accompagner dans son effort de développement et d'acclimation des technologies importées, en vue, dans un premier stade de maîtriser ces technologies, et, à plus terme, de parvenir à les reproduire de façon autonome.

Une telle démarche n'est pas nouvelle et s'inscrit dans la logique de l'objectif arrêté en matière de réduction de la dépendance technologique. Elle ne va pas à l'encontre de l'intérêt du partenaire étranger, dans la mesure où elle lui permet de consolider et d'élargir ses parts de marché.

• Deuxième principe

S'agissant du critère de qualité il faut, bien entendu, comprendre cette règle au sens large, en y incluant les questions de financements de prix et du respect des délais de réalisation, pour parvenir à un optimum qui tienne compte des intérêts du vendeur et de ceux de l'acheteur.

• Troisième principe

Il découle des deux principes qui précèdent que le marché algérien est très ouvert à la compétition, et que seul un effort concurrentiel conséquent et permanent peut permettre d'y pénétrer et de s'y maintenir.

b) Traduction de ces principes

S'agissant des relations algéro-belges, je voudrais, sans sortir du cadre général tracé par les principes que je viens d'énoncer, préciser ma pensée sur un certain nombre de points.

• En premier lieu, il n'existe pas, dans notre société en tout cas, d'a priori dans un sens ou dans un autre en ce qui concerne le

développement de nos échanges commerciaux.

Et je voudrais même aller plus loin en faisant observer que la seule limite au développement de nos échanges réside dans la disponibilité et la capacité des firmes belges à faire la démonstration que le préjugé favorable dont bénéficie la Belgique en Algérie est justifié. Comment ? En faisant l'effort concurrentiel auquel je viens de faire allusion, et en nous accompagnant dans notre effort d'adaptation et de maîtrise des procédés de fabrication que nous sommes appelés à acquérir chez vous.

• En deuxième lieu, je voudrais insister sur le fait, rappelé dernièrement par notre Président, que l'Algérie développera de préférence ses importations avec ses marchés d'exportation. En d'autres termes l'Algérie cherchera, chaque fois que cela lui sera possible, à rééquilibrer ses échanges par le haut, plutôt que de les niveler par le bas. Dans ces conditions les partenaires disposés à nous accompagner dans cette voie verraient les chances de leurs opérateurs économiques s'améliorer considérablement sur le marché algérien.

Il ne pourra toutefois s'agir de marchés réservés. Dans ce cadre, et toujours dans le même souci de préciser ma pensée, je voudrais souligner que le contact GNL qui lie nos deux pays, s'il a ouvert des conditions favorables au développement des exportations belges vers le marché algérien, ne saurait pour autant dispenser les firmes belges de fournir l'effort concurrentiel nécessaire. De manière imagée je dirai que si l'accord GNL peut constituer la **clef** que d'autres n'auront pas, il faut en plus l'effort d'imagination pour trouver la combinaison. Nous sommes prêts à faire un bout de chemin avec vous pour vous aider à trouver cette combinaison. Puisque l'occasion m'en est donnée, permettez-moi de m'interroger avec vous sur le sens de certains propos tenus ici et là dans le but manifeste de semer le doute sur le bien fondé du contrat GNL. Je ne vise évidemment pas la presse, dont c'est le métier de se faire l'écho de ce qui se dit. Mais comment, en revanche, après avoir si longtemps fait preuve de réserve et de sérénité dans l'espoir que chacun saurait raison garder, ne pas m'élever contre cette campagne hargneuse et désobligeante dirigée contre les intérêts de mon pays ? Ce qui est dit à ce sujet, avec beaucoup de liberté par rapport aux faits, n'est-il pas de nature à rejaillir négativement sur la crédibilité des engagements contractuels que les firmes belges sont appelées à souscrire avec mon pays ? C'est une question que des observateurs de plus en plus nombreux se posent, et à laquelle, à mon sens, il sera difficile de répondre si l'on ne prend pas le soin au préalable d'en évacuer les éléments polémiques à usage interne, et, j'ajouterai, certaines contre-vérités sur le soi-disant surapprovisionnement en gaz de la Belgique, ou le soi-disant surcoût du gaz algérien. Chacun peut objectivement se faire une opinion sur le sens de cette polémique qui passe volontairement sous silence les sacrifices consentis par Sonatrach pour tenir compte des difficultés conjoncturelles de son client, et, après une récente publication du rapport annuel de Distrigaz qui réduit à néant les efforts des spécialistes de la désinformation, s'interroger sérieusement sur le doute que certains excès risquent de faire planer sur l'image de marque et la crédibilité des firmes belges.

Ce qui est plus facile à concevoir et à admettre en revanche, c'est que l'Algérie entend que lui soit garanti un minimum de prévisibilité à long terme dans ses relations

commerciales, notamment dans le domaine du gaz, en raison des énormes investissements qu'elle a réalisés pour honorer ses engagements contractuels, et des résultats qu'elle en attend légitimement pour son développement économique. Nul ne saurait donc douter que l'Algérie, qui a toujours respecté ses engagements, attend de ses partenaires commerciaux le même attachement au respect de leurs obligations contractuelles. Mais laissons là ces vaines querelles et efforçons-nous d'avancer dans le sens de l'histoire en examinant de manière responsable et concrète l'avenir de nos relations économiques.

Je vous le répète, au risque d'abuser de votre aimable attention, ces relations sont promises à un bel avenir, pour peu que se manifeste de part et d'autre la même volonté de donner un contenu concret aux convergences d'intérêts et aux complémentarités de nos deux économies.

Précisément, et dans la perspective de promouvoir l'instauration d'une coopération fructueuse et durable avec ses partenaires, la législation algérienne s'est enrichie d'un texte de loi favorisant la création de sociétés d'économie mixte entre des entreprises nationales à caractère économique et des firmes étrangères.

Il s'agit de sociétés de droit privé assimilées à des sociétés par action et régies par le code de commerce.

Les textes prévoient, entre autres, bien entendu, la rémunération des apports en capital, mais également — et c'est là un fait nouveau — une rémunération additionnelle liée au transfert de technologie, cette dernière étant due quel que soit le résultat d'exploitation de l'entreprise : autrement dit, que l'entreprise soit bénéficiaire ou déficitaire, l'associé algérien s'engage à l'avance à rémunérer la contribution spécifique de son partenaire.

Cela n'est pas tout, car il est également prévu toute une série de mesures d'exonérations fiscales et d'avantages sociaux en faveur de tels projets.

Inutile de vous dire que ce texte prévoit également de multiples garanties en faveur de l'investisseur étranger en ce qui concerne le libre transfert des résultats tirés du projet.

Quel peut être dans ces conditions, l'intérêt des firmes belges à s'associer à de tels projets, me direz-vous ? Je vous répondrai en trois points :

• *Primo* : par les temps de récession économique que nous connaissons il faut innover, l'innovation commerciale étant au côté de l'innovation technique un des moteurs du progrès.

• *Secundo* : de telles formules d'association constituent la meilleure garantie pour une consolidation et un élargissement des parts de marché sur le marché algérien.

• *Tertio* : elles ouvrent de nouveaux débouchés en permettant au partenaire étranger de bénéficier des courants traditionnels d'échanges de l'Algérie avec d'autres pays.

J'ajouterai encore qu'elles constituent un excellent moyen d'amortir rapidement les frais de recherche et de développement consentis par le partenaire étranger.

En passant en revue les échanges extérieurs de mon pays j'ai souligné à plusieurs reprises l'importance de la C.E.E. dans nos relations commerciales. Il se trouve que la Belgique est un Etat membre de la C.E.E. et que l'Algérie et la C.E.E. sont liées par un important accord de coopération. Il me semble que nous disposons là d'un cadre de nature à conférer un effet multiplicateur à nos relations bilatérales.

Ma conviction est en effet que la réponse la plus efficace aux défis auxquels nous sommes confrontés réside, au niveau régional qui nous intéresse le plus directement, dans la mise en place d'une coopération inter-régionale entre les deux rives de la Méditerranée, qui prendrait en considération l'élargissement et l'approfondissement de la Communauté Européenne et la réalisation du projet d'intégration maghrébine.

Une telle coopération pourrait se fonder sur un contrat de développement de région à région, qui aurait pour but l'instauration d'une zone de co-prospérité et de paix fondée sur le respect mutuel, l'équilibre des intérêts et la reconnaissance des aspirations légitimes des deux parties à la sécurité et au développement.

A ce propos, je vous invite à jeter un regard en direction de l'Asie du Sud-Est, où le Japon a réussi à réaliser avec ses voisins une zone de complémentarité remarquable, qui constitue un ensemble extraordinairement compétitif dont la croissance et la capacité d'innovation sont telles que certains y voient, à juste titre, la préfiguration d'une autre répartition de la puissance industrielle mondiale et le déplacement de l'axe économique du monde de l'Atlantique Nord au Pacifique. Au lieu de se limiter à exporter des produits industriels vers des pays en voie de développer et de leur acheter des matières premières, le Japon a choisi des formules de coopération originales avec ses voisins pour pouvoir mieux exporter aux Etats-Unis et en Europe. Les 3/4 des investissements japonais se font en effet dans les pays en développement, alors que ceux des Etats-Unis et des pays européens se font dans la même proportion dans les pays industrialisés.

Daniel Zumino, l'un des Vice-Présidents du Boston Consulting Group à qui je viens d'emprunter cette analyse, trouve là une des explications principales aux succès japonais en matière commerciale.

Dans la perspective d'une coopération inter-régionale entre les deux rives de la Méditerranée mon pays attend de la Communauté Européenne en général, et de la Belgique en particulier qu'elles participent d'une manière significative aux efforts qu'il consent pour relever les défis majeurs de l'an 2000 :

— la maîtrise du processus d'industrialisation

— la réduction de la dépendance alimentaire

— la diversification des exportations

— le développement des ressources humaines et des capacités de recherche scientifique.

Mesdames
Messieurs,
Chers Amis,

Je voudrais, pour terminer, remercier chaleureusement M. Van Ballaer, Président de l'Association Belgique-Pays Arabes, qui a pris l'initiative de la rencontre amicale de ce soir. Je tiens également à saisir cette occasion pour saluer cette région si dynamique et si riche de traditions de culture et d'ouverture sur le monde ainsi que la belle ville d'Anvers, qui joue un rôle si important dans nos relations bilatérales.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

4) Il s'agit là d'une illustration de ce que j'évoquerai tout à l'heure en vous parlant de l'erreur commise par certains de nos partenaires qui ont estimé un peu trop vite que le marché algérien est un marché captif.

Livre

« La fin des immigrés » de Françoise Gaspard et Claude Servan-Schreiber

Deux auteurs au courage tranquille

★ « Les Français trouvent qu'ils vivent dans un climat de grande insécurité. Que diraient-ils s'ils étaient immigrés ? »

Cette interrogation, c'est par pur hasard qu'elle trouve place en « accroche » dans ce compte-rendu sur l'ouvrage de Mmes Françoise Gaspard et Claude Servan-Schreiber (1).

Pourtant quelle conjonction avec l'actualité ! A l'heure où le discours raciste s'affiche aussi ouvertement qu'impunément, faisant désormais partie du paysage électoral de tous les beauf's, sans doute faudrait-il, d'entrée, saluer le courage et la lucidité des auteurs de cet ouvrage, partis en croisade contre les clichés, les idées reçues et les stéréotypes.

Rudé entreprise que cette croisade, il faut en convenir. Les diverses élections qui se sont déroulées en France le confirment, hélas ! Les scrutins, pour reprendre un mot d'un dignitaire du P.S., « ont été des élections de la trouille au ventre ».

Alors insécurité ! Pour qui, au fait ?

Pour ce contremaître français ? ou pour cet ouvrier maghrébin à qui le premier lançait : « Je ne discute pas avec des esclaves. »

Chez qui s'est installée l'angoisse ? Chez le bombeur de graffitis ? ou chez celui qui découvre, avec horreur, que les slogans « mort aux bougnoules », « les étrangers à la mer », « au four, les arabes », s'adressent à sa communauté.

Sans doute certains Français ont-ils peur pour leur argent. Mais un fait est là : beaucoup de Maghrébins ont tout simplement peur... pour leur vie.

ET S'« ILS » PARTAIENT ?

A lire cet ouvrage — et parfois à ne lire que les têtes de chapitre —, on s'interroge, sans trouver de réponses satisfaisantes, sur les raisons qui ont fait de cette France profonde, cette « France des Droits de l'Homme, et de la révolution de 1789 », un réceptacle propice à la prolifération des dangereux germes de l'intolérance et du racisme.

La crise ? Cela n'explique pas tout. Et il est illusoire de croire qu'« un immigré en moins, c'est un chômeur en moins ».

« Et s'ils partaient ? », s'interrogent les auteurs, pour nous proposer un scénario où « brusquement, la vie se complique, devient moins agréable ». Et de renchérir aussitôt :

« mais beaucoup plus grave, c'est soudain au premier chef de la production nationale qui est frappée. Les cars qui ramassent les ouvriers avant le lever du jour pour les conduire jusqu'aux usines automobiles de Sochaux, Cléon, Flins, Poissy, Aulnay, roulent à vide ou presque. Les chaînes ne tournent plus et aucune voiture ne sera produite de longtemps » (...).

Pourquoi ? Pour le simple fait que si une voiture sur quatre est fabriquée par des immigrés, en réalité « leur poids dans la production est bien plus lourd ».

Composés à 80 % d'O.S., « s'ils ne travaillent pas, ou s'ils sont absents, on ne travaille pas non plus en amont et en aval dans les usines et les bureaux ».

Exit, donc la crise. Alors les immigrés grèvent le budget de la Sécurité sociale ? Idées-reçues que tout ça !

Lisons la page 109 : « Toutes les études montrent qu'on consomme d'autant plus de soins (et notamment de soins chers) qu'on appartient aux catégories sociales les plus favorisées. Comme les ouvriers français, les immigrés vont moins souvent chez le médecin, chez le dentiste ou l'ophtalmologiste qu'un employé ou un cadre. En outre, un assuré est d'autant plus coûteux pour la caisse maladie qu'il est âgé. Or, la population immigrée est en moyenne plus jeune que la population nationale. Ainsi, bien que les immigrés aient deux fois et demie plus d'accidents du travail que les Français, et bien qu'ils fassent davantage d'enfants, leurs dépenses d'hospitalisation restent inférieures à celle de la population française... »

Bref : « Les immigrés parti-

médias

□ Lue dans « le canard enchaîné » du 20 juin cette « minimare » : (qu'on rapporte telle quelle à nos lecteurs, en espérant que ledit canard ne nous mettra pas au coin... des piqueurs) :

Réflexion d'un conseiller de Tonton, lundi matin : « Les Français sont vraiment un peuple fantastique. Un électeur sur dix vote pour Le Pen. Et le lendemain, ils vont applaudir une équipe de France de football dont la moitié des joueurs sont des fils d'immigrés. Sans parler de l'entraîneur. » Mais s'ils perdent le championnat d'Europe, sûr que Le Pen les traitera de mauvais Français.

LA FIN DES IMMIGRÉS

Françoise Gaspard
Claude Servan-Schreiber
Seuil

« cipient donc davantage à l'équilibre du régime maladie de la sécurité sociale qu'ils ne les compromettent. »

Il est vrai que les clichés ont la peau dure, aussi durs que les ragots infâmes qui ont été colportés sur ces hommes et femmes courageux qui, plus, sans doute, par souci d'objectivité et de vérité, ont essayé, devant les électeurs de tenir le langage de la clarté, et qui se sont vus « sanctionnés » par les urnes. Les électeurs ayant eu des réflexes de « petits Blancs » ont voté pour la démagogie.

Mme Gaspard, elle-même, en sait quelque chose, à Dreux où les racontars les plus sordides ont circulé sur son compte, ou bien l'ancien maire de Grenoble dont un extrait de son témoignage, paru dans « Psychologie » n° 1 de mai 1983, est repris dans l'ouvrage.

« M. Dubedout confie : « Je recevais des lettres qui me mettaient en demeure de prouver que je n'avais pas de mère kabyle. En quarante, des Français ont été assez lâches pour déclarer publiquement qu'ils n'étaient pas juifs. Certains, au P.S., auraient voulu que je préfère perdre une élection plutôt que de céder à cette lâcheté ».

« Nombre de candidats de gauche, continuent les auteurs, n'y cédèrent pas davantage et furent battus (...) Eussent-ils agi autrement, ils n'auraient pas forcément convaincu ».

Dans un récent colloque, Mme Gaspard, a avoué qu'elle continuait à recevoir des lettres anonymes qui, entre autres gracieusetés, dénonçaient « l'invasion » des immigrés.

Même si ces corbeaux-là lisaient l'ouvrage de Mmes Gaspard et Servan-Schreiber, il n'est pas sûr qu'ils seraient amenés à recipiscence.

Puisqu'on vous dit que les idées reçues ont la vie dure.

LAMINE A.

(1) Editions du Seuil. Paris 1984, 215 p. 69 F.

Billet

Lendemain d'élection

Dans ce quartier « populaire » parisien, ce gérant de kiosque à journaux affichait ostensiblement nombre de revues « nègres » — comme il se plaisait à le dire — et maghrébines (dont « El-Moudjahid » et « Algérie actualité »), tout à côté de quotidiens et périodiques, bien français ces derniers.

Le « tenancier » du kiosque, non content de nourrir des sentiments d'extrême droite — après tout, c'était bien son droit ! —, les « affichaient » ouvertement au zinc du bar du coin. Et pour peu qu'il avait un « coup dans l'aile », se laissait aller à vitupérer contre les étrangers « et plus particulièrement les arabes et les nègres ».

Le 19 juin dernier, ressac des passions, après la vague d'amplitude 11 % pour l'extrême droite. A ceux qui s'étonnaient devant le tenancier triomphant pourquoi il continuait encore à afficher et vendre des journaux étrangers, il rétorquait d'un ton aviné : « faut pas confondre affaires et politique ».

Comme quoi, lui qui jappait contre ces immigrés — bouffeurs-du-pain-des-Français, c'était grâce à ces étrangers qu'il faisait des affaires.

Et si toutes ces revues africo-maghrébines « émigraient » vers des kiosques aux cioux plus cléments et plus reconnaissants, histoire de voir ? Le jeu en vaudrait... le pen. Non ?

L.A.

Fin du Ramadhan - Fête de l'Aïd

L'universalité de l'Islam

Entretien avec Nadjm oud Dine BAMMATE
par Denise Barrat



Maamar Boukerrou

Quelques emplettes, en attendant la rupture du jeûne

★ Vous avez parlé de l'universalité à propos du jeûne. La retrouve-t-on à propos de la fête de l'Aïd ? Et comment ?

— On peut, en effet, voir l'universalité dans le jeûne et dans la fête de l'Aïd qui l'achève, de trois manières au moins.

D'une part, l'universalité des

rites dans l'Islam. Il s'agit là d'une universalité sociale, l'universalité d'une communauté, l'« oumma », cohérente comme un tout organique, mais largement ouverte à tous. Quantité de civilisations ont pu s'y rejoindre : Maghreb, Afrique, monde arabe, iranien, turc, malais, Asie centrale et Asie du Sud-Est, une partie de la Chine. Tous sont unis dans les mêmes festivités comme ils étaient réunis dans la même abstention. Le même jour, l'Aïd est célébré en tous ces lieux, comme une grande célébration rituelle où la communauté se sent solidaire. Cet universalisme, pour ainsi dire géographique, est le plus évident, le plus facile à constater.

Mais il est encore d'autres formes d'universalité, plus intérieures. L'une est intégrée à la notion de jeûne elle-même.

En concentrant durant un mois un être sur l'essentiel, en dehors de tout particularisme de race, de naissance, de condition, de fortune en ramenant l'homme à n'être plus qu'un être humain, mais à l'être pleinement. Le monde est alors ouvert à cet être. C'est là une autre forme d'universalisme.

Il en est un troisième en tout cas pour les Musulmans. Le « Aïd » est marqué par le sacrifice rituel familial du mouton. Chacun fait ainsi le geste d'Abraham al Khalil, l'ami de Dieu.

Sa confiance, son abandon total à la Volonté divine l'avaient amené à sacrifier son propre fils. Au dernier moment, le bélier prit sa place.

L'immolation qui fait le centre du Aïd répète donc le geste d'Abraham.

Ainsi, chaque Musulman, de nos jours, le Musulman moderne, accomplit un geste originel, fondateur, puisqu'Abraham est présenté au Qur'an, au-delà des religions particulières, comme le croyant absolu et universel. Ce recours à Abraham comme à un modèle commun à tous les êtres représente encore une forme d'universalisme.

★ Cette universalité de l'Islam, comment se manifeste-t-elle à travers les continents ?

— Elle se manifeste d'abord par l'accomplissement unanime des cinq rites communs à tous : la Chahada, la prière, l'aumône, le jeûne, le pèlerinage. J'ai voulu dire, dans un texte précédent, le lien étroit entre les rites du jeûne et les autres rites de l'Islam.

En certains lieux, comme au Maghreb et dans l'Afrique entière, le jeûne et son Aïd semblent privilégiés. La rupture du jeûne donne lieu à de grandes réjouissances, à la fois familiales et sociales, communautaires. Mais, partout c'est la même joie qui vient accomplir le jeûne.

En dehors des rites et de la connaissance, une autre forme d'universalité, au-delà des distinctions de peuples, a été formée par une sensibilité commune et une histoire partagée, de l'Atlantique au Pacifique.

Enfin, l'égalitarisme foncier de l'Islam, — toutes les âmes se voulant responsables d'elles-mêmes devant Dieu —, introduit une autre forme encore d'universalité. Les particularismes sont ainsi surmontés.

De cette manière, l'Islam a pu franchir, historiquement, les continents, et donne lieu, à l'insu souvent de tous ceux qui pratiquent, à des attitudes devant la vie et la mort largement partagées.

★ Quelles sont les rapports de cette universalité avec l'unité si profondément affirmée dans l'Islam ?

— L'unité, si profonde en Islam, n'est pas un vieillissement, une mise en conformité. Elle fait place aux usages locaux, aux « adats », en particulier, au génie du lieu. Ainsi, elle a pu s'étendre et s'étend encore aujourd'hui à des modes de vie très divers, des citadins noirs américains aux montagnards de l'Atlas, aux bourgeois des grandes cités arabes ou iraniennes, comme aux bédouins, aux nomades et aux paysans de l'Asie des moussons.

L'universalité en Islam passe par le particularisme. Il est pluraliste. La société moderne de consommation, en mettant l'accent de manière exclusive sur la compétition et le profit, divise... De même, une science

Aïd El Fitr

Que la Fête commence !

★ Ramadhan El Mouadham tire déjà à sa fin. Et voilà l'Aïd El Fitr, jour de la maghfira (le pardon), qui approche à grands pas. Samedi prochain donc, la communauté musulmane sera en fête. Mais il faudra de beaucoup pour que l'Événement, en terre d'émigration, soit une de ces fêtes complètes, comme on les vit en pays d'Islam.

Qui ne se souvient de ces arômes sucrés qui prennent naissance dans les cuisines exigues où la mater familiae, levée tôt en cette circonstance s'escrime à préparer m'ssemem, gateaux de semoule parfumés à la cannelle et autres sucreries dégoulinant de miel, pour la grande joie des petits. Le père est déjà à la mosquée bruissante de psalmodies et de tesbih en attendant la prière de l'aïd. Ceux qui avaient la chance d'avoir une radio faisaient profiter le voisinage pour peu que les tesbihs et les prières étaient radiodiffusées.

Vous vous en souvenez ?

« Soubahana Allahi oual hamadou lil' Allahi oua La Ilaha Illa Allah... Allahou Akbar, Allahou Akbar.... ».

Infinie litanie, répétée à l'envi, et qui faisait que ce jour d'Aïd ne pouvait être un jour comme les autres.

D'ailleurs comment pouvait-il être seulement ordinaire, quand, dès l'aube les hammams étaient pris d'assaut pour la grande ablution, en attendant que les costumes neufs fassent des grands, mais surtout des petits, des concurrents es élégance. Les pétards, les fantasias et les représentations des meddahs, improvisées à même les places publiques, ce sera pour plus tard dans la journée.

Les visites familiales où l'échange des gateaux plus qu'un rite faisait partie de la fête. Les enfants comptant sou par sou les offrandes, en monnaie sonnante et trébuchante, accordées par les adultes. Le recueillement sur les tombes des proches disparus et les dons pour les « foqara et les massakine »...

Autant de tableaux qui témoignent de la vivacité de nos traditions. Alors que l'Aïd soit propice à tous les musulmans à qui nous présentons nos meilleurs vœux de santé et de prospérité.

appliquée de l'extérieur, qu'on intitule histoire, sociologie, ethnologie, divise, elle aussi, morcelle les peuples et les hommes. Elle considère comme seule réelle la description de telles coutumes, de telles veillées, attise tous les divers nationalismes et autres particularismes, et rejette l'unité comme la volonté d'universalité, qui fait l'Islam dans le domaine du mythe et de l'idéal irréalisé. Or, que l'Islam soit aujourd'hui même, une force présente en politique, en société, en économie, est une réalité singulièrement agissante aujourd'hui, pour qui veut saisir des faits seuls, et même l'une des grandes réalités de notre temps.

Sous nos yeux même, cette unité et cette universalité qu'est l'Islam tend à s'exprimer encore une fois à travers des institutions et des modes de vie contemporains.

★ Que signifie l'Aïd pour les immigrés en France ? Comment

parvenir en Occident à faciliter le jeûne et le Aïd ?

Le jeûne présente pour l'immigré des valeurs supplémentaires. Tout d'abord, il soude une identité culturelle. Pendant un mois les Musulmans se serrent autour de leur propre culture. En même temps, au dehors, ils l'affirment.

Ce sont alors les meilleurs des ambassadeurs. Ils exposent une manière d'être, qui étonne parfois l'autre, mais qui l'intéresse toujours, et ils s'engagent personnellement par leurs privations.

Certes, le jeûne peut être dur, très dur dans une société qui n'adopte pas son rythme une fois par an, car la production et la rentabilité y priment toute autre considération. Mais des mesures sociales sont déjà prises en France pour faciliter le jeûne. Il convient de les renforcer par un dialogue incessant avec les autorités.

D'autre part, la fête du Mouton et l'abattage public

sont de plus en plus contrôlés par les mosquées. L'opinion publique, encore souvent heurtée en France, l'accepte de plus en plus. L'évolution se marque donc.

Il importe de retenir l'essentiel. Le jeûne n'est pas une mortification, une ascèse. « La rahbaniyah fit Islam ». Pas de moines en Islam. Le jeûne est une joie même s'il est dur, à condition d'être compris et intégré dans une civilisation, un mode de vie.

Là encore, tout est dans la « niyah », l'intention qui ouvre la journée de jeûne. Sans cette intention, le rite devient un usage qui fait souffrir. Avec cette intention, le jeûne est accomplissement de l'être comme de la communauté.

★ A travers cette universalité, qu'est-ce que l'Islam peut représenter aujourd'hui pour la communauté musulmane et pour les autres ?

— Les liens tissés entre les diverses pratiques de l'Islam me permettent de répondre brièvement.

A travers le jeûne, on peut comprendre l'esprit de toute sa culture. La maîtrise de soi, la concentration sur l'essentiel vécu est un message important pour soi, pour la communauté, mais aussi devant tous les gens, « a la an-nass », dans un monde divisé, rompu, qui semble voué soit à un individualisme forcené qui n'a d'autre loi que l'acquisition ou bien d'un collectivisme conformiste, aplati, lui aussi, sur ce monde matérialiste à l'exclusion de toute autre vision.

Par cette unité qui réunit « dîne wa duniya », l'ici-bas pleinement accepté, et l'au-delà qui transcende toute chose par cette synthèse entre l'individuel et le collectif, au-delà de toute condition, de tout particularisme — qu'il importe de garder —, l'Islam a un message essentiel à donner dans le monde actuel.

L'ISLAM EN FRANCE

Une grave injustice

Comme à Mantes-la-Jolie, Marseille ou Chevigny-Saint-Sauveur (Côte-d'Or), les habitants se mobilisent dès lors qu'il est question d'installer une mosquée dans un quartier, une localité, une ville. Les raisons sont toujours présentées comme tributaires d'exigences sociales autres que les véritables motivations : le racisme, encore et toujours le racisme.

Etre musulman en France implique la nécessité de s'assumer avec courage, abnégation et ferveur. Car la deuxième religion, en ce pays, par les chiffres, n'a nullement droit de cité. Bien au contraire, ce sont les synagogues et les temples (protestants) qui foisonnent alors que le culte islamique est soumis à une écrasante loi du silence et du ghetto.

Ils sont deux millions deux cent mille musulmans à vivre leur identité, dans un contexte caractérisé par une volonté politique qui ne craint ni le paradoxe ni le scandale. S'il y a lieu de céder à quelques timides pressions, par-ci par-là, et de consentir à la création d'une mosquée sur quelque terrain vague, le plus en marge possible de la cité, qu'à cela ne tienne. Mais si des ouvriers placent parmi leurs revendications syndicales le droit à la pratique de leur foi, alors là, tout un chacun, le gouvernement actuel y compris, ira crier haut et fort que « les intégristes fous de Khomeiny sont arrivés »...

Pour les opposants zélés à la réalisation de la pratique cul-

turelle musulmane, point n'est besoin de se torturer l'esprit à inventer des arguments-choc. Il leur suffit d'arguer que la présence d'une mosquée, dans leur environnement, nuit au bien-être et à la tranquillité des citoyens. Cet argument, en tout cas, a suffi pour qu'à Mantes-la-Jolie, voici quatre ans, le projet devienne caduque.

Dans la réalité, hors la Mosquée de Paris qui, pendant de longues années a servi essentiellement des intérêts politiques n'ayant rien à voir avec les attentes et les aspirations de la communauté musulmane, il n'y a rien. Sinon quelques endroits vétustes, des arrière-salles ou des caves aménagées, comme à Nanterre, Gennevilliers ou du côté de la Gare de Lyon. Tous ces lieux ont été instaurés par les pratiquants eux-mêmes, travailleurs ou commerçants unis dans leur désir de se réaliser en tant que musulmans.

DES PROMESSES...

Près de la gare de Lyon, par exemple, le lieu n'a rien à voir avec une véritable mosquée. Il tient plutôt du garni insalubre. Quelques couvertures à même le sol, un robinet pour les ablutions et voilà tout. Cela n'empêche pas que le vendredi, et aussi, très souvent le dimanche, les fidèles sont là, de plus en plus nombreux, pour accomplir la prière ou pour réciter le Coran.

Dans la plupart des cas, et comme ici, l'imam est bénévole, il est lui aussi travailleur immigré, exerçant à Billancourt, et se dévouant en fonction des attentes de ses frères. En province, ce genre d'initiatives a permis de mettre en place plusieurs dizaines de « mosquées », notamment à Roubaix, Marseille, Metz, Longwy, Lyon et Lille. Dans ces lieux de prière, nombreux sont les autochtones récemment ou anciennement convertis à la foi islamique, qui viennent partager pour un temps les réalités des musulmans de France.

Face à l'apathie, l'indifférence voire le refus des autorités tant municipales qu'étatiques, il ne reste à toute la communauté pour assumer son culte et son identité qu'à s'organiser elle-même, dans le cadre du bénévolat et à se réaliser à travers le dévouement des uns et des autres.

Les promesses qui ont été faites, les engagements maintes et maintes fois pris et réitérés, le tout bien entendu dans une conjoncture électorale qui rend plus sensible et plus permmissible aux revendications d'un paquet de « voix » non négligeable, loin s'en faut, tout cela n'existe plus, sitôt le vote terminé et depuis, les musulmans ne cessent pas d'attendre ces fameuses émissions à la radio et à la télévision qu'on leur avait promises voici quelques années, ainsi que les lieux de culte aménagés.

Il n'est pas inutile de rappeler ici la courageuse prise de position de Monseigneur Etchegaray, archevêque de Marseille, qui écrivait en 1981 : « Que faisons-nous pour mieux connaître la foi musulmane, sans rien renier de notre foi chrétienne ? Que faisons-nous pour aider les travailleurs immigrés à observer le Coran dans toutes ses implications communautai-

res ? Pouvons-nous rester impassibles ? Devant les laborieuses recherches de croyants en quête d'espaces de prière, qui leur font cruellement défaut, quelle serait notre attitude si un de ces lieux rituels était aménagé dans notre voisinage ?... »

Cette interpellation de Mgr Etchegaray ne se fondait pas sur des impressions mais sur une triste réalité. La tentative d'implantation d'une mosquée à Marseille, quelque temps après, n'a pas manqué d'engendrer une flambée de haine et de réactions xénophobes.

C'est donc dans un contexte particulièrement hostile et menaçant que la pratique musulmane se réalise, en France, et le moins qu'on puisse dire en ce qui concerne les pouvoirs publics est qu'ils ne font rien pour y remédier.

Un silence obstiné entoure la communauté islamique, la deuxième au plan culturel, et contribue d'une certaine façon à accentuer l'émergence du racisme qui tue. Car il est étrange de noter que ce racisme-là ne frappe que les fils de la communauté algérienne, la plus importante dans la somme des musulmans de France.

Deux millions deux cent mille musulmans sont là, qui vivent et recensent un nombre intolérable de provocations, d'injustices ou d'abus de toutes sortes. Quoiqu'en quantité bien moindre, les israélites, pour ne citer qu'eux, comptabilisent quelques dizaines de synagogues avec pignon sur rue, s'il vous plaît, en région parisienne et une proportion tout à fait impressionnante en province. Nous n'avons jamais entendu dire, à ce jour, que des habitants de telle ou telle ville en ont pris ombrage...

A.C.

Une femme pour mon fils

film d'Ali Ghanem

* Le Centre Culturel Algérien a projeté ce jeudi 14 juin 1984, le film d'Ali Ghanem « Une femme pour mon fils ». Projection qui fut suivie d'un débat entre les spectateurs et le réalisateur Ali Ghanem.

Ce film raconte l'histoire de deux jeunes gens que le destin va unir. Pour la circonstance le destin aura le visage de leurs parents respectifs. Car le couple qu'ils vont former a été décidé en dehors de leur volonté et de leur désir. Hocine, le héros du film, vit à Paris et apprend par lettre que ses parents lui ont trouvé une épouse. De son côté, Fatiha, l'héroïne du film, apprend qu'elle doit quitter l'école pour se marier. Tous deux n'ont pas choisi et vont subir leur destin. Hocine, tout comme Fatiha, rêvait d'un autre mariage, mais devant la volonté de ses parents il renoncera à ses rêves comme le fait l'adolescent pour devenir adulte. Mais voilà Hocine a trente ans et il se trouve dans la même position que l'enfant face à la volonté des adultes. Et c'est ainsi que l'on voit se dessiner le profil de la mère, celle qui dans l'ombre s'est forgé un royaume. La mère n'a certes pas le droit à la parole publique, mais, dans le film, on voit comment à travers le père, le fils, (les représentants de la société), la Mère impose sa parole, sa volonté. Cette mère (mère d'un fils et belle-mère) sacralisée, déifiée, loin des regards, du discours officiel a su se constituer un pouvoir. Mais Fatiha conteste ce pouvoir-là et veut participer à l'autre monde, celui réservé en priorité aux hommes. Abandonnée à sa belle-mère par son mari parti en France, Fatiha va refuser l'ordre des choses : en tant que femme celui

de subir avant de faire subir. C'est alors que les maillons de cette formidable chaîne se brisent et tout est bouleversé. Les deux femmes (Fatiha et sa belle-mère) n'ont plus le même langage et c'est la rivalité sourde et lourde. La seule issue pour Fatiha sera la fuite.

Le film d'Ali Ghanem a le mérite d'être honnête, sans fard. Il se présente à nous dans toute son authenticité et dans sa simple véricité, d'une manière sans doute naïve mais touchante. Réalisé par un Algérien, on aurait pu présager avec un tel sujet des fausses notes. Ali Ghanem a su poser les problèmes, les contradictions de la société algérienne.

Le poids de certaines traditions pèsent sur les épaules des jeunes qui désirent s'en débarrasser mais ils ne vont pas jusqu'au bout de leur délivrance. Ainsi, Hocine, alors qu'il accepte d'être renvoyé, sans mot dire, par sa petite amie française qui a un autre homme dans son lit, ne peut face à sa mère, donner raison à sa femme, et va même jusqu'à battre cette dernière lorsqu'un vendeur de chaussures se montrera trop zélé à son goût à l'égard de sa femme. Fatiha, elle, aimerait que leur couple soit basé sur la tendresse, le respect de l'un et l'autre. Finalement, ce sera Fatiha qui aura le courage de rompre en commettant un acte anti-social, celui de partir de « chez elle », car Hocine même s'il est parti lui aussi mais en France, n'en reste pas moins dans la norme.

Faut-il comprendre avec cette dernière image, que « La Femme est l'avenir de l'Homme » comme le chante si bien Jean Ferrat ?

Y. AMINA

Théâtre

Festival de l'Aspic-théâtre

Un temps fort



Le festival traditionnel de l'Aspic-théâtre a eu lieu du 19 au 24 juin dernier, dans la grande salle du Carrefour de la Différence, 1, passage du Bureau, dans le onzième arrondissement.

Comme à son habitude, cette manifestation n'a pas manqué de drainer une foule appréciable d'ardents amateurs et de supporters assidus. Il faut dire que le riche programme proposé au public méritait largement cette audience, d'autant que les animateurs, acteurs et metteurs en scène ont vraiment fait des miracles.

Ouvert le mardi 19 juin par la pièce de Dario Fo et Franca Rame, intitulée « une Femme seule », et conduit par la généreuse contribution d'Ahmed Azzegagh, avec « Comme une souris dans la plage » puis « les

enfants de Palestine », le programme a culminé dimanche 24 juin, lors de la reprise du spectacle de Hamma Méliani et Ahmed B. « Démence en cité coincée » (Madrasan théâtre). Il y eut en outre « Tacralit » de Mohand Ouyahia, « Chicago » de Sam Sheppard, « les Mémoires volées » de Franck Herbert, et « Hamlet Machine ».

Au demeurant, la journée du dimanche 24 juin (voir spectacle ci-joint) aura sans nul doute constitué le temps fort de ce festival, non seulement par le nombre des spectacles proposés mais encore et surtout par la qualité scénique, la densité du texte et les élans des acteurs.

Un bravo à tous ceux qui se sont dévoués pour faire de cette rencontre une aussi grande réussite...

Histoire

Dictionnaire biographique de l'Algérie

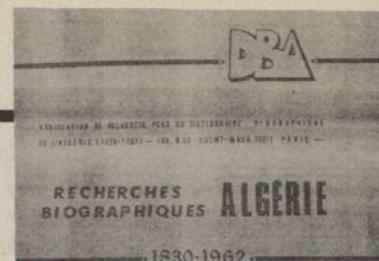
Aux noms de l'histoire

★ Vous vous rappelez de « Ahmed Ben Mostapha goumier » ? C'était l'une des premières œuvres de fiction, publiées en français par un Algérien, en 1920. L'auteur n'était autre que Ben Chérif.

Ben Chérif ? Malgré toutes vos recherches, vous n'en saviez pas plus sur ce « caïd des caïds ». Avec le « Dictionnaire biographique de l'Algérie » que vient d'éditer, sous forme de fascicules, « l'Association de recherche pour un dictionnaire... » (1), vos recherches ont une chance d'aboutir.

Ainsi, sous le nom de Ben Chérif Mohamed Ben Si Ahmed, vous pourrez découvrir qu'il est né le 16 février 1879 à Djelfa, qu'il a été le petit fils de Si Chérif Ben - El Ahrèche qui avait servi l'émir Abdélkader avant de se rallier à la France.

Mohamed Ben Chérif, pour sa part, a fait Saint-Cyr en 1897 d'où il sortit sous-lieutenant en 1899. Plus tard, il devint officier d'ordonnance du Gouverneur général Bonnart et enfin caïd des Ouled Si



M'hamed de la confédération des Ouled Nails

Voilà un dictionnaire dont tout un chacun estimera d'entrée l'importance. D'autant qu'il occupe un « créneau » bien particulier et essentiel pour la compréhension de l'histoire de l'Algérie.

L'Association qui préside aux destinées de ce dictionnaire regroupe différents chercheurs, principalement algériens et français. Elle propose quatre fois par an un fascicule où sont insérées une quinzaine de notices biographiques.

Dans le numéro 1, couvrant la période 1830-1962, le lecteur découvrira les biographies succinctes de Altaras (Jacques-Issac), Asselah Hocine, Barbedette (Frédéric) et tant autres hommes qui ont fait partie de l'histoire et qui, peu à peu, sont tombés dans l'oubli...

Intéressante résurgence de ces figures qu'il faut à tout prix redécouvrir.

L.A.

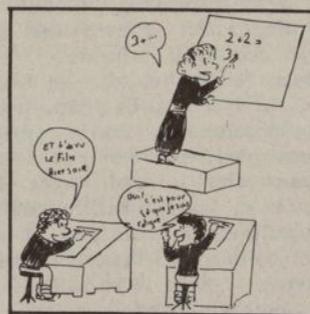
1) ARDBA : 108, rue St-Maur, 75011 Paris.

Jeunes

l'exemple de « Jeune Arabe »

Jeune Arabe

Participation : 7 francs



Ne vous fiez pas trop à l'apparence « modeste » — mais tout est relatif — de leur revue. Il y a de la graine de journaliste qui perce chez ces potaches du lycée Voltaire de Paris, qui viennent de sortir de presse le numéro deux de leur revue « Jeune Arabe ». Bien qu'intitulée « journal de la différence », cette revue se veut, avant tout, « journal de l'amitié » ; amitié entre jeunes Arabes et Français, mais aussi support permettant une communication « triangulaire » : professeurs - parents - élèves.

Derrière cette initiative, il y a d'abord une volonté, celle de faire connaître la culture arabo-islamique afin de l'amener désormais à faire — autant que possible — partie du paysage scolaire de ces élèves d'origine immigrée.

Le lycée Voltaire est l'un des rares établissements scolaires, avec le lycée Balzac, à faire figurer dans ses programmes des cours de langue arabe.

La diffusion de la langue arabe y est, malgré tout, trop modeste pour répondre totalement à l'attente des familles et des élèves. D'où la création d'un « club culture arabe » au sein duquel les lycéens organisent des activités culturelles aussi variées que l'animation ou l'exposition, compléments indispensables à l'enseignement.

Des initiatives qui ont le mérite d'exister et qu'il faut saluer à leur juste valeur en espérant qu'elles serviront d'exemples à suivre par d'autres potaches.

L.A.

Carnet rose

★ L'ensemble du personnel de « la Semaine » est heureux de présenter ses meilleurs vœux à l'occasion de la naissance de Yann-Mansour qui est venu égayer le foyer de leur collègue Abderrahmane Imine.

Prompt rétablissement à la maman et félicitations aux heureux parents.

Condoléances

■ A l'occasion du décès soudain de leur fils, nous présentons nos condoléances émues à notre ami Ghodbane Rebaï et à son épouse ainsi qu'à leur famille à Châtillon, Valence et Batna.